



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère du Plan
**Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements**
« ANAPI »

Cahier Sectoriel



INVESTIR DANS LES SECTEURS DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

Kinshasa, janvier 2022



*Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,
Président de la République Démocratique du Congo*

« Notre Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique cohérente des investissements continus en infrastructures de base et communautaires. Il s'agit notamment des transports et communications, des routes, des rails, des voies fluviales et lacustres, des ports et aéroports. En réalité, la réalisation de ces investissements constitue la principale attente nécessaire pour le développement de notre pays ».

(Extrait du discours du Chef de l'Etat lors sur le Programme du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale, septembre 2019.)

SIGLES ET ACRONYMES

AAC	: Autorité de l'Aviation Civile
ACGT	: Agence Congolaise de Grands Travaux
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
BEAU	: Bureau d'Etude et d'Aménagement Urbain
BCMI	: Bureau de Coordination des Marchés des Infrastructures
CFU	: Chemin de Fer des Uélé
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CVM	: Congolaise des Voies Maritimes
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FENAPEC	: Fédération Nationale des Artisans, Petites et Moyennes Entreprises du Congo
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
GET	: Groupe d'Etude du Transport
INPP	: Institut National de préparation professionnelle
LMC	: Ligne Maritime Congolaise
OGEFREM	: Office de Gestion de Fret Multimodal
ONEM	: Office National de l'Emploi
OVD	: Office des Voiries et Drainage
PMI/PME	: Petite et Moyenne Industrie/Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
RVA	: Régie des Voies Aériennes
RVF	: Régie des Voies Fluviales
SCTP	: Société Commerciale des Transports et des Ports
SNCC	: Société Nationale des Chemins de Fer du Congo
OR	: Office des Routes
ZLECAF	: Zone de Libre Echange Continental Africain





Investir dans les infrastructures et les transports est déterminant pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable du fait qu'ils génèrent des emplois et boostent les activités économiques qui contribuent au développement. Ils permettent également de fournir des services, notamment des transports, grâce auxquels les personnes sont économiquement productives.

Ces deux secteurs favorisent l'intégration économique interprovinciale et le déplacement des biens de centres de production vers les centres de consommation.

Le rôle de ces deux secteurs n'est plus à démontrer dans les économies modernes dans la mesure où ils favorisent le fonctionnement harmonieux de l'activité économique dans la communauté et contribuent énormément à l'attractivité des investissements directs étrangers et à l'incitation des investissements domestiques surtout dans les secteurs primaire et secondaire.

Au plan national, les infrastructures et les transports sont des secteurs vitaux pour une meilleure intégration économique des Provinces en favorisant le déplacement des produits, des centres de production vers les centres de consommation en tant qu'élément de la demande finale ou en tant que produits intermédiaires. Ils favorisent donc la relance des activités du secteur primaire dont l'agriculture, la pêche et l'élevage et du secteur secondaire, des filières agro-industries, textile, pharmaceutique, etc.

Au plan continental, avec l'avènement de la ZLECAf, la RDC de par sa position géostratégique au cœur de l'Afrique, est un point de passage obligé une fois que ses infrastructures sont modernisées pour les marchandises et autres produits finis, du Nord vers le Sud et de l'Ouest à l'Est. Ce point de passage lui permettra, entre autres, de maximiser ses ressources publiques grâce au paiement de droit de passage et de transit.

Le défi actuel de la modernisation des infrastructures de la R.D.C est à considérer comme étant une opportunité à explorer par les investisseurs potentiels et ce, dans le cadre du Partenariat Public Privé qui est doté aujourd'hui d'un cadre légal, à savoir la Loi n°18/016 du 09 juillet 2018.

Cette Loi est une réforme très importante pour la R.D.C en ce qu'elle va contribuer à l'émergence de son économie au travers de la construction de des infrastructures générant des externalités qui améliorent la productivité des facteurs et jouent un rôle moteur dans un processus de croissance auto-entretenu.

Il sied d'indiquer que conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sus-évoqué, « l'Etat congolais garantit l'exécution effective du contrat, conformément à sa durée et aux engagements des parties, quels que soient les changements du cadre légal et réglementaire régissant ledit contrat ou les changements intervenus dans la direction de l'Etat ou de l'Autorité contractante...».

C'est donc un appel que l'ANAPI lance à tous les investisseurs potentiels locaux et étrangers en quête des opportunités d'affaires dans le secteur des infrastructures, à venir contribuer à la vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo en mettant en œuvre un certain nombre de projets épinglés dans le présent cahier sectoriel.

Ledit cahier sectoriel constitue à ce titre, un document de référence générale et de communication pour mieux présenter les potentialités et promouvoir les opportunités de la R.D Congo dans les secteurs des infrastructures et des transports auprès des investisseurs domestiques et étrangers intéressés.

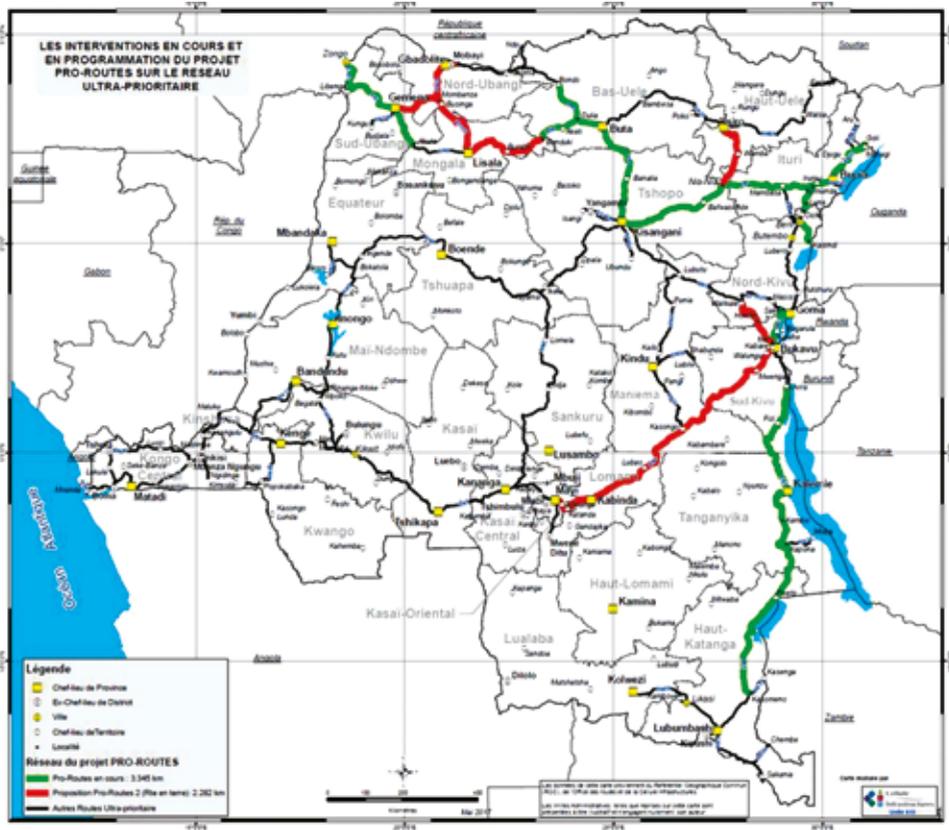
A travers cette publication, l'ANAPI remercie sincèrement tous les services du Ministère des Infrastructures et des Transports qui ont fortement contribué à la mise à disposition des informations et données quantitatives et qualitative ayant permis la production du présent support promotionnel.

Avec l'ANAPI, bien investir pour une RD Congo prospère.

Anthony NKINZO Kamole
Directeur Général



CARTE DES POTENTIALITES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS



I.

DONNEES ET INFORMATIONS GENERALES SUR
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nom officiel	: République Démocratique du Congo, RD Congo en sigle
Forme de l'Etat	: Unitaire et décentralisé
Régime politique	: Semi présidentiel
Position géographique	: 2 345 410 km ² (2 ^{ème} pays le plus vaste de l'Afrique) dont 37 km sur la côte de l'océan Atlantique. Pays au cœur de l'Afrique situé sur l'Equateur. 9.165 km de frontières communes avec 9 pays voisins : République Centrafricaine, Soudan du Sud, Angola, Zambie, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie (le marché de la RD CONGO est extensible à plusieurs pays)
Capitale	: Kinshasa, siège des Institutions nationales avec statut de Province
Provinces	: Le pays comprend 26 provinces y compris Kinshasa.
Population (2020)	: 98,370 millions dont plus de 60% constituée des jeunes (Institut National de Statistique, Annuaire Statistique RD CONGO 2020)
Fuseau horaire	: GMT +1, heure de Kinshasa et Mbandaka GMT +2, heure de Lubumbashi, Kisangani et Goma
Langues officielles	: Français (officiel des affaires), Lingala, Tshiluba, Swahili et Kikongo
Unité monétaire	: Franc congolais (CDF)
Devises utilisées dans les transactions commerciales	: Libre circulation de toutes les monnaies étrangères avec le Franc Congolais
Volume des IDEs entrant en 2020	: 1, 5 milliards de USD (Rapport sur la politique monétaire 2020 n° 021, BCC, Février 2021)
Quelques chiffres clés du secteur de Transports en RDC	: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 25.000 Km des voies navigables ; ▪ 16.238 km du réseau maritime, fluvial et lacustre à baliser, à draguer et à exploiter ; ▪ 5 Aéroports Internationaux, 270 Aéroports et Aérodromes à reconstruire ; ▪ 152.400 Km de routes dont : <ul style="list-style-type: none"> - 7 400 km de voies urbaines ; - 58 129 km de routes d'intérêt général ; - 86 871 km de routes d'intérêt local ou de desserte agricole. ▪ 5.033 des voies ferrées, non interconnectées

Source : DEP/ Ministère des infrastructures



Autres données sur l'environnement macro-économique

D'importantes réformes économiques ont été opérées depuis 2002, ayant comme axes prioritaires : (i) la libéralisation de l'ensemble des secteurs de l'économie nationale (minier, pétrolier, prix, change, etc.), (ii) l'adoption du système de taux de change flottant, (iii) la réduction de certains taux de la fiscalité intérieure, (iv) la mise en place de nouveaux textes de lois incitatives destinées à favoriser la liberté du commerce et de l'industrie, (v) l'adoption de nouvelles lois incitatives ayant pour but de permettre l'exploitation des ressources naturelles et la promotion des investissements (Codes des Investissements, Minier, Forestier, du Travail, etc.).

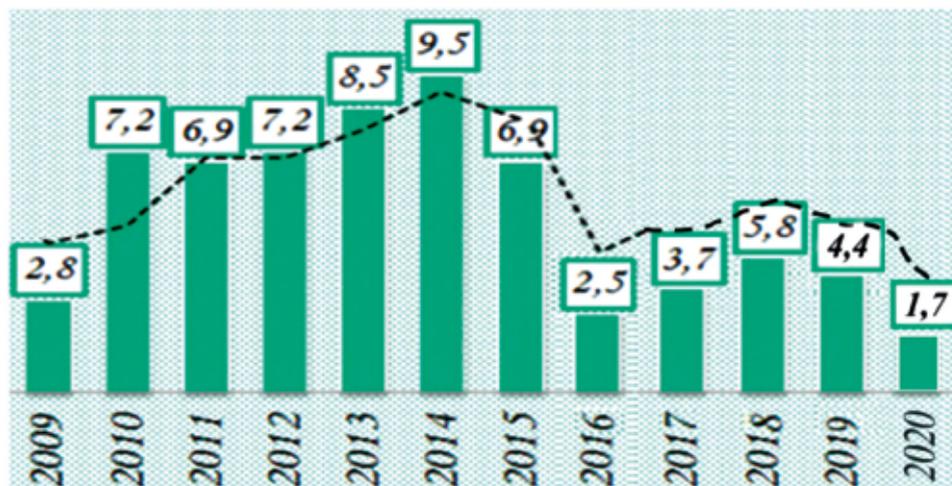
Ce train de mesures a entraîné la stabilité des paramètres macroéconomiques dont les taux d'inflation, de change et de la croissance du Produit Intérieur brut.

Tableau n° 1 : Evolution du taux de croissance du PIB de 2009-2020

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2,8%	7,2%	6,9%	7,2%	8,5%	9,5%	6,9%	2,5%	3,7%	5,8%	4,4%	1,7%

Source : ANAPI, sur base des données collectées dans les différents rapports de la BCC

Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance du PIB de 2009 - 2020



Source :ANAPI à partir des données de la Banque Centrale du Congo

En République Démocratique du Congo, les secteurs des Transports et Infrastructures sont régis par les textes légaux et réglementaires ci-après :

A. Secteur des transports

A.	Transport routier	- La Loi 78-022 du 30 août 1978 portant nouveau Code de la route, entrée en vigueur le 25 juillet 1979. Elle régit la circulation sur la voie publique des piétons, des véhicules ainsi que les animaux de trait, de charge ou de selle et des bestiaux.
B.	Transport ferroviaire	- Le Décret du Roi Souverain du 10 octobre 1908 portant sur la police des chemins de fer, coordinations des mesures antérieures sur la police des chemins de fer, tel que modifié respectivement par les ordonnances 82/TP du 18 septembre 1928 et 41/06 du 13 février 1954 portant sur le même objet
C.	Transport aérien	- La Loi n° 10/014 du 31 décembre 2010 relative à l'aviation civile.
D.	Transport maritime	- L'Ordonnance-loi 66-98 du 14 mars 1966 portant Code de la navigation maritime.
E.	Transport fluvial et lacustre	- L'Ordonnance-loi 66-96 du 14 mars 1966 portant Code de la navigation fluviale et lacustre.

B. Secteur des infrastructures

Ce Secteur est totalement libéralisé et ouvert au secteur privé par la Loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé (PPP) ;

Ce secteur est également concerné par la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics.

Il sied de préciser que les transports tout comme les infrastructures sont deux secteurs éligibles aux avantages de la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements en R.D.C.



III. VISION ET OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT



Les infrastructures constituent l'une des priorités du Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Les efforts considérables sont en train d'être consentis pour la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de base du pays afin de consolider l'intégration économique du pays.

Pour y parvenir, le Gouvernement s'est engagé à partir de 2002, dans un vaste programme de reconstruction des infrastructures de base pour permettre un désenclavement du pays et favoriser la relance économique.

L'indice de développement global des infrastructures de base de la RDC s'est amélioré ces dernières années, en dépit du chemin encore long qui reste à parcourir pour rattraper le niveau d'équipement en infrastructures de plusieurs autres pays africains.

Aussi, pour libérer le potentiel de croissance de l'économie congolaise et permettre à la RDC de migrer vers les stades de pays à revenu intermédiaire, pays émergent et pays développé, le Gouvernement entend consolider ses efforts de reconstruction et de modernisation des infrastructures (routes, transports, énergie, ...).

Pour ce faire, et d'après le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), la RDC compte :

- Disposer d'un plan national d'aménagement du territoire (PNAT) ;



- Etre pourvu d'un programme de développement des infrastructures (pour garantir la connectivité des provinces et la circulation libre et rapide des personnes et de leurs biens).

Le développement d'un système intermodal de transports efficace ainsi qu'une amélioration de la fourniture de l'eau et de l'électricité, contribueraient significativement à la consolidation de la croissance.

Pour l'atteinte des objectifs de développement, le Gouvernement de la République entend entre autres:

- Moderniser les axes routiers nationaux et d'interconnexion avec les pays voisins ;
- Moderniser les infrastructures ferroviaires, aériennes et équipements aéroportuaires de sûreté et sécurité ;
- Entretien, aménager et baliser les voies navigables du pays.

A. La stratégie de développement du secteur

Le Gouvernement de la République préconise le développement d'un système national intégré et multimodal d'infrastructures (routières, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, énergétiques, informatiques et communicationnelles) performant par sa modernisation et son expansion. Ce développement infrastructurel permettra de desservir l'ensemble du territoire national et relier tous les pôles économiques du pays en vue de favoriser l'émergence d'un vaste marché intérieur à des prix compétitifs et l'interconnexion de ces pôles avec les marchés extérieurs.

Ce réseau national, par son rôle essentiel de liaison, permettra également de faire face aux problèmes d'enclavement du pays et, par ricochet, renforcer la compétitivité de l'économie et faciliter les échanges, la mobilité des personnes, la circulation des biens et des informations et la communication sur toute l'étendue du pays.

Pour le développement du secteur de Transports et des Infrastructures, il importe de :

- Elaborer une nouvelle politique de transport en commun conciliant l'efficacité/la rentabilité et le social, en particulier dans les systèmes de transport massif comme le train urbain, le tramway et le transport fluvial urbain ;



- Améliorer l'état de la voirie urbaine en vue de réduire le coût d'amortissement des véhicules et fluidifier le trafic ;
- Inciter les opérateurs privés à investir dans le secteur dans le cadre des partenariats publics-privés ;
- Créer un fonds national de promotion du transport public, financé par le péage de certaines routes nationales et les parkings publics dans les grandes villes ;
- Réhabiliter et moderniser le train urbain de la SCTP ;
- Mettre en place le système de transport fluvial urbain de la SCTP pour alléger le transport de surface ;
- Prolonger la ligne ferroviaire Kin- Matadi jusqu'à Banana en vue de la réalisation du port en eau profonde, etc.

B. Défis à relever dans le secteur

- Un gap infrastructurel important à combler et un niveau d'entretien insuffisant ;
- Un système de transport à l'origine multimodal, fondé sur les voies navigables, en grande partie non opérationnelles ;
- La réforme des entreprises du secteur reste à réaliser, en l'occurrence la Société Commerciale des Transports et Ports, la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo etc. ;
- La problématique du financement du secteur des transports ;
- Le renforcement des capacités des administrations et des opérateurs ; etc.

6 Raisons d'investir dans les Transports et Infrastructures en RD Congo



Une vue de l'avion Congo Airways en plein vol



Une vue du boulevard Lumumba vers l'Aéroport de NDJILI

1. Economie libéralisée et prometteuse ;
 2. Présence d'une main d'œuvre abondante jeune, bon marché et spécialisée dans le secteur des infrastructures ;
 3. Secteur non encore saturé et caractérisé par l'existence d'une part importante du marché encore disponible en faveur des nouveaux investisseurs ;
 4. Un des secteurs clés qui conditionne l'intégration économique du pays et facilite l'accès à la santé et à l'éducation ;
 5. La RDC dispose des avantages comparatifs dans ce secteur de par sa dimension immense et sa position stratégique au cœur de l'Afrique donnant ainsi la possibilité d'interconnecter différents pays au niveau du continent ;
 6. Ces secteurs favorisent la circulation des produits agricoles des centres de production vers les centres de consommation.
- Dans les années 1980–1990, le tissu infrastructurel de la RDC s'est fortement délabré à la suite d'un manque d'entretien, d'un faible taux d'investissement dans le secteur, etc.

L'état des infrastructures caractérisé par un réseau routier peu développé, des pistes de desserte agricole en mauvais état, un réseau ferroviaire vétuste, un transport fluvial et lacustre contrarié par l'absence de dragage et l'insuffisance des investissements de balisage, un système de transport déficient et présentant des risques très élevés de sécurité aux usagers, a négativement impacté l'économie du pays ainsi que la compétitivité des entreprises congolaises dû à des surcoûts.

- Cependant, la RD Congo dispose d'un système de Transport Multimodal non intégré, combinant les transports fluvial, routier, ferroviaire, aérien et maritime, qui est confronté à plusieurs défis majeurs qui constituent à la fois des contraintes et des opportunités.

Il s'agit de/du :

- délabrement très avancé des Infrastructures et des équipements de transports ;
- la modicité du Budget de l'Etat alloué au Secteur des Transports, d'où la difficulté de financement nécessaire à la réalisation des différents projets.

Plusieurs entreprises du portefeuille opèrent dans le secteur des transports en RD Congo, occupant souvent une position de monopole. Il s'agit de : la Ligne Maritime Congolaise (LMC), la Société Commerciale des Transports et Ports (SCTP), de la Congolaise des Voies Maritimes (CVM), de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC).

Figure n° 1 : RN1 au niveau du PK475, Travaux de bétonnage par Office de Route, nov. 2020



La R.D Congo dispose de diverses potentialités reprises dans le schéma ci-dessous qui peuvent être financées dans le mode de Partenariat Public-Privé.

Les données chiffrées dans ce secteur se présentent de la manière suivante :

• **Réseau routier :**
152 400 Km de route^(*)

- 7 400 km de voiries urbaines (5 %) ;
- 58 129 km de routes d'intérêt général (38 %) ;
- 86 871km de routes d'intérêt local ou de desserte agricole (57%).

• **Réseau ferroviaire:**
5 000 km de voies ferrées, non interconnectées et n'ayant pas les mêmes standards (1,067 m, 1m et 0,6 m d'écartement)

- Une ligne reliant Matadi à Kinshasa, longue de 366 km avec 1,067m d'écartement ;
- Une ligne avec un réseau plus étendu en liaison avec la Zambie, l'Angola et le lac Tanganyika, avec Lubumbashi comme point central. Ce réseau s'étend sur 3. 641 kilomètres (dont 858 kilomètres électrifiés) au Katanga, au Kasai-Occidental, au Kasai-Oriental et au Maniema. Son écartement est de 1,067 m ;
- Dans le Nord du pays 1.026 Km ;
- Une ligne reliant Kisangani à Ubundu avec 1m d'écartement ;
- Une ligne à voie étroite dans la région de l'Uélé (0,6m d'écartement).

- Réseau maritime, fluvial et lacustre : 16.238 km

- Le bief maritime Banana-Matadi (150 km) ;
- Le bief moyen du fleuve Congo (Kinshasa-Kisangani) : ± 1700 km, la rivière Kasai et ses affluents (11.758 km) ; et
- Le bief supérieur du Lualaba et les lacs (2.630 km).

- Réseau aérien
Environ 270 installations aéroportuaires

- 101 aérodrômes ouverts à la circulation publique ;
 - 164 aérodrômes privés ;
 - 5 aérodrômes relevant du domaine militaire.
- Il est à noter que cinq aéroports internationaux situés dans les villes ci-après : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolite

Les corridors de désenclavement de la RDC

Etant un pays semi-enclavé, de par sa configuration avec seulement 37 km de littoral, la RDC dans sa grande partie qui est privée d'accès à la mer n'a d'ouverture vers l'extérieur que grâce aux corridors de désenclavement qui lui permettent d'accéder au commerce international.

Ainsi, lesdits corridors constituent les seules portes d'entrée et de sortie pour ces contrées et, par ricochet pour la RDC.



Carte de l'Afrique des Grands Lacs - la RDC et le processus d'intégration des pays des Grands Lacs



Pour leurs échanges commerciaux, les opérateurs économiques de la RDC utilisent davantage trois corridors parmi les nombreux corridors de désenclavement que compte la région subsaharienne.

Corridor Nord

Il relie le Nord de la RDC au port de Mombasa, au Kenya. Cette ville sert de port aux régions Nord-est de la RDC et de l'Ouganda.

Le corridor nord se compose d'installations et d'infrastructures reliant les pays sans littoral d'Afrique Orientale et Centrale (Burundi, RDC, Rwanda et Ouganda) au port maritime de Mombasa. Il dessert aussi le nord de la Tanzanie, le Sud- Soudan et l'Ethiopie

Plusieurs modes de transport sont utilisés par les opérateurs économiques de l'Est. Il s'agit du chemin de fer de Kenya Railways Corporation, de la route et du lac.

Corridor Central

Celui-ci débouche sur le port de Dar-es- Salam.

Il est le Réseau de communication le plus significatif dans cette région qui comporte:

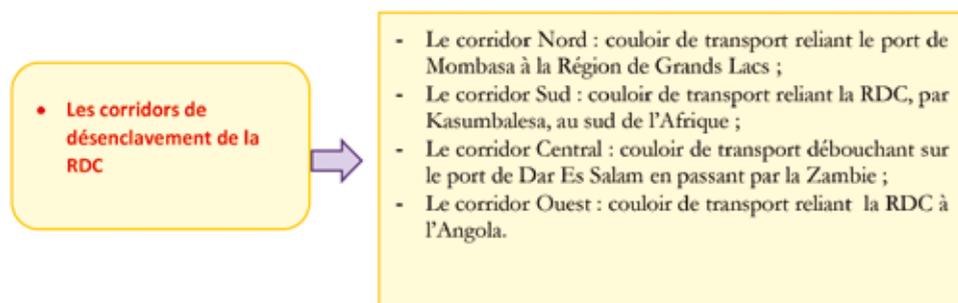
- La voie ferrée de TAZARA, qui part de Dar-es-Salam pour se connecter au réseau ferroviaire d'Afrique australe jusqu'à Kipiri Mposhi en Zambie. La liaison avec la voie ferrée en Zambie, traverse la région cuprifère (Copperbelt) avant de faire une jonction avec la voie ferrée de Benguela, jusqu'à Lubumbashi, en RDC ;
- La voie routière qui part de Dar-es-Salam jusqu'à Kasumbalesa en RDC, en passant toujours par la Zambie.

Corridor Sud

- Il débouche sur sept ports de commerce qui jalonnent les 2.900 km de côtes sud-africaines et sont situés sur l'une des principales voies de communication maritimes de la planète, la route du Cap ;
- Le réseau routier total d'Afrique du Sud fait environ 754.000 kilomètres, dont 9.600km de routes nationales. A cela s'ajoutent les réseaux routiers zimbabwéens et zambiens qui débouchent à Kasumbalesa en RDC ;
- Quant au réseau ferroviaire, il fait aussi la liaison avec d'autres destinations d'Afrique Australe telles que le Zimbabwe, le Mozambique, le Swaziland et la RDC.



Les corridors de désenclavement se présentent de manière résumée dans le schéma ci-après :



• Réseau routier d'intérêt général

Le réseau routier d'intérêt général géré par l'Office des Routes par kilomètre par province se présente comme suit :

Tableau n°2 : Réseau routier d'intérêt général par kilomètre par province en 2015

Province	Routes nationales	Routes provinciales		Longueur	Pourcentage
		Prioritaires	Secondaires		
RDC	20 683	20 201	17 245	17 245	100,0
Kinshasa	252	0	0	252	0,4
Bas-Congo	1 370	891	869	3 130	5,4
Bandundu	2 177	3 505	3 160	8 842	15,2
Equateur	2 939	2 707	3 158	8 804	15,1
Orientale	3 612	3 578	3 057	10 265	17,7
Nord-Kivu	823	534	389	1 746	3,0
Sud-Kivu	1 023	893		1 916	3,3
Maniema	1 057	1 212	1 543	3 812	6,6
Katanga	4 064	4 024	2 958	11 046	19,0
Kasaï-Oriental	1 457	1 627	1 234	4 318	7,4
Kasaï-Occidental	1 909	1 230	859	3 998	6,9

Source : Office des Routes, Département de planification, 1995

Routes Nationales

Les routes nationales sont des voies qui relient des portions importantes du territoire en République Démocratique du Congo. Celles-ci sont gérées par l'Office des Routes. Leur usage est parfois soumis à des droits

de péage lors du franchissement de certains ouvrages d'art. Le Fonds national d'entretien routier (FONER) a également installé des péages afin de percevoir des fonds pour l'entretien de ces routes. Elles sont ouvertes à tous les véhicules.

L'Etat des lieux de ces routes nationales constitue une opportunité à exploiter par les nouveaux investisseurs. Ces derniers peuvent les moderniser dans le cadre du Partenariat Public Privé.

Route Nationale 1

La Route Nationale 1 (RN1) parcourant un total de 3.086,7 km, relie notamment Matadi-Kinshasa et Kinshasa-Lubumbashi.

Les villes et localités principales traversées par la RN1 sont d'Ouest à l'Est : Banana, Moanda, Boma, Matadi, Mbanza-Ngungu, Madimba, Kinshasa, Kenge, Kikwit, Tshikapa, Bulungu, Kananga, Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu, Kamina, Bukama, Lubudi Likasi, Lubumbashi et Sakania.

- La RN1 est connectée aux routes nationales : RN2, RN5, RN7, RN9, RN10, RN11, RN12, RN15, RN16, RN17, RN18, RN20, RN39, RN40, RN41 et RN42.

Figure n° 2 : Une Route Nationale n°1 réhabilitée



RN 1 : Mukadi – Kikwit

Route Nationale 2

La route nationale 2 (RN2) parcourt un total de 1 404,2 km et relie notamment la région du Kasai au Kivu. La RN2 est connectée aux routes nationales : RN1, RN3, RN28, RN31, RN4 et RN44.

Tableau n°3 : Liste des routes nationales répertoriées en RDC

RN	Villes traversées	Distance (km)
1.	Banana, Moanda, Boma, Matadi, Songololo, Mbanza-Ngungu, Madimba, Kinshasa, Nsele, Kenge, Kikwit, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi, Mwene-Ditu, Kamina, Bukama, Kabondo Dianda, Lubudi, Likasi, Lubumbashi, Sakania	3 086,7
2.	Mbuji-Mayi, Kabinda, Lubao, Mwenga, Kabare, Bukavu, Kalehe, Goma, Rutshuru, Lubero, Beni	1 404,2
3.	Kisangani, Lubutu, Walikale et Bukavu	562,4
4.	Beni, Masamba, Bafwasende, Kisangani, Banalia, Buta, et Bondo	1 505,4
5.	Bukavu, Uvira, Baraka, Fizi, Makungu, Kalemie, Pweto, Kilwa, Kasomeno, Lubumbashi	1 356
6.	Libenge, Gemena, Lisala, Bumba, et Aketi	839
7.	Kisangani, Ikela, Lodja, Kananga	1 229
8.	Mbandaka, Ingende, Boende, Yayama	856
9.	Bagata, Mosango	170
10.	Mbanza-Ngungu – Boma	440
11.	Kisantu, Kimvula, Popokabaka, Mayamba	452
12.	Mongati – Bagata	360
13.	Kilunda – Kikwit	415
14.	Isangempoo – Bulungu	630
15.	Ikombe – Basankusu	230
23.	Boyabo – Zongo	90
24.	Gemena – Gbadolite – Yakoma	470
25.	Buta – Nia-Nia	740
16.	Djamu – Aba	220
17.	Komanda – Bunia	75
18.	Lubutu – Kasongo	580
19.	Kabondo Dianda, Mulombo-Nkulu, Manono, Niemba, Kalemie	768
20.	Kirungu – Mwandapole	90
21.	Kasomeno, Kasenge	70
22.	Nguba – Kolwezi – Dilolo – Bulungu	1 300
23.	Mwene-Ditu – Kananga	250
24.	Mweka – Kananga	230
25.	Kadimaiba – Lusambo	135

Nota Bene - Chiffres en rouge : routes impraticables et constituent pour ce faire des opportunités à exploiter par les investisseurs

Source : ITPR



Tableau n°4 : Répartition du réseau (en Km) par type de chaussée et par province

Province	Routes nationales	Routes provinciales		Longueur	Pourcentage
		Prioritaires	Secondaires		
RDC	3 120	55 009	58 129	5,4	94,6
Kinshasa	227	25	252	90,1	9,9
Bas-Congo	630	2500	3 130	20,1	79,9
Bandundu	458	8 384	8 842	5,2	94,8
Equateur	50	8 754	8 804	0,6	99,4
Orientale	231	10 034	10 265	2,3	97,7
Nord-Kivu	357	1 389	1 746	20,4	79,6
Sud-Kivu	152	1 764	1 916	7,9	92,1
Maniema	240	3 572	3 812	6,3	93,7
Katanga	610	10 436	11 046	5,5	94,5
Kasaï-Oriental	135	4 183	4 318	3,1	96,9
Kasaï-Occidental	30	3 968	3 998	0,8	99,2

Source : Annuaire statistique de GET

Il convient de noter que le secteur des Transports et Voies de Communication a été inscrit par le Gouvernement de la RD Congo comme l'un des principaux vecteurs de l'expansion de différents autres secteurs porteurs de croissance notamment l'Agriculture, les Mines, les Hydrocarbures et le Commerce Extérieur.

Ainsi, il a été planifié la mise en place de plusieurs programmes de construction d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, maritimes, fluviales et lacustres modernes et capables de rendre les moyens de transport plus efficaces pour un Congo émergent, en vue d'améliorer l'accès aux zones de productions agricoles vers le Centre de consommation et faciliter la connexion des différents pools économiques de 26 provinces.



VI. DONNEES DU MARCHE



Les opportunités en infrastructures routières en RDC

I. Potentialités

Les opportunités d'investir se justifient à partir d'innombrables infrastructures de transport disponible dans le pays et dans les différents réseaux.

- **Réseau routier** : 152 400 Km de route :

Types	Km
Voies Urbaines	7400
Routes d'Intérêt général	58 129
Routes d'Intérêts Local	86 871
TOTAL	152.400

- **Les corridors de désenclavement de la RDC**

Corridors	Description
Le corridor Nord	couloir de transport reliant le port de Mombasa à la Région de Grands Lacs ;
Le corridor Sud	couloir de transport reliant la RDC, par Kasumbalesa, au sud de l'Afrique
Le corridor Central	couloir de transport débouchant sur le port de Dar Es Salam en passant par la Zambie ;
Le corridor Ouest :	couloir de transport reliant la RDC à l'Angola.

- **Réseau ferroviaire** : 5 033 km de voies ferrées, non interconnectées et n'ayant pas les mêmes standards (1,067 m, 1m et 0,6 m d'écartement) :

N°	Description
	Ligne reliant Matadi à Kinshas, longue de 365 km avec un écartement de 1,067 m
	Ligne avec un réseau plus étendu en liaison avec la Zambie, l'Angola et le Lac Tanganyika avec Lubumbashi comme point central'
	Ligne du Katanga : Kabalo - Kamina - Kolwezi- Likasi - Lubumbashi - Sakania Zambie ;
	Ligne du Kasai : Ilebo- Kananga - Mwene Ditu- Kamina ;
	Chemin de fer de Benguela : Kamina - Dilolo - Angola
	Chemin de fer Kindu- Kongolo- Kabalo- Nyunzu- Kalémie
	Chemin de fer Kindu- Kongolo- Kabalo- Kabongo- Kamina ;
	Ligne reliant Kisangani à Ubundu avec 1m d'écartment
	Ligne à voie étroite dans la région de l'Uélé (0,6 m d'écartement)
	Bumba - Aketi - Bondo
	Bumba - Aketi -Buta - Isiro - Wamba

- **Réseau maritime, fluvial et lacustre** : 16.238 km :

Types	Km
Le bief maritime Banana-Matadi	150
Le bief moyen du Fleuve Congo (Kinshasa-Kisanganii)	± 1700
La rivière Kasai et ses affluents	11.758
Le bief supérieur du Lualaba et les lacs	2.630
TOTAL	16.238

On y retrouve également :

- 40 ports fluviaux et lacustres aménagés dont Kinshasa, Ilebo, Kalemie, Kisangani, Mbandaka, Ubundu et Kindu ;
- 3 ports maritimes : Matadi, Boma et Banana ;
- 24 voies fluviales qui constituent les principaux moyens de substitution des routes et des voies ferrées ;



- Le réseau lacustre du Lac Kivu, long de 106 kilomètres qui relie Bukavu à Goma ; celui du Lac Tanganyika, long de 1. 425 kilomètres, qui relie la RDC à la Zambie, à la Tanzanie et au Burundi ;
- Le réseau fluvial de Kindu à Ubundu (310 kilomètres) et de Kongolo à Malemba-Nkulu (390 kilomètres) ; et
- Une multitude de ports privés.

• Ports

Les ports sont indispensables pour la croissance et l'émergence du commerce extérieur de la RDC. Le pays dispose de trois ports maritimes correspondant aux données reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 5 : Les ports maritimes de la RDC et leurs caractéristiques

NOM	MATADI	BOMA	BANANA
Longueur	1.610m	410m	75m
Superficie des entrepôts	64.000m ²	9.780m ²	435m ²
Superficie des cours	60.000m ²	56.000m ²	6.000m ²
Extension Ango-Ango	120M		

Source : Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP)

• Ports fluviaux et lacustres

La RDC dispose de plusieurs ports fluviaux et lacustres dans les axes ci-après :

- Kinshasa – Mbandaka– Lisala–Bumba (fleuve Congo) ;
- Kinshasa – Mubenzele – Zongo (fleuve Congo – Ubangi) ;
- Kinshasa – Bandundu – Ilebo (fleuve Congo- rivière Kasai) ;
- Kinshasa – Bandundu – Bulungu – Kikwit (fleuve Congo-Kwilu) ;
- Ubundu,Kindu (fleuve Congo) ;
- Kongolo, Malemba Nkulu,Bukama (fleuve Congo-Lualaba) ;
- Kinshasa – Kwamouth – Nioki – Kutu – Inongo (fleuve Congo –Lac Mai Ndombe) ;
- Kalemie, Kalundu (lac Tanganyika) ;
- Goma,Bukavu (lac Kivu).



L'évolution du volume d'activités de ces différents ports est détaillée dans le tableau ci-après :

- **Réseau aérien**

Ce réseau comprend environ 270 installations aéroportuaires, dont cinq aéroports internationaux situés dans les villes ci-après : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolité, et des dizaines d'aéroports nationaux ainsi que plusieurs aéroports secondaires.

Tableau n° 6 : Les aéroports internationaux de la RDC

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	N'djili /Kinshasa	4.700 x 60m 45T/RSI
02	Luano/ Lubumbashi	3. 150m x 50m 18T/RSI
03	Goma	3.000m x 45m 15T/RSI
04	Bangboka/Kisangani	3.500m x 45m
05	Gbadolité	3.200m x 65m 15T/RSI

Tableau n° 7 : Les aérodromes nationaux de la R.D.C

Ville Province de Kinshasa

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Ndolo	1.300m x 30m 15T/RSI

Province ex Equateur

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Mbandaka	2.200m x 45m 15T/RSI
02	Gemena	2.200m x 45m 10T/RSI
03	Bumba	1.600m x 45m 7T
04	Basankusu	1.400m x 50m 13T/RSI
05	Boende	1.400m x 45m 10T/RSI
06	Lisala	2.200m x 50m 10T
07	Ikela	1.100m x 30m 7T/ RSI



Ex. Province Orientale

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Isiro	2.500m x 45m 15T/RSI
02	Bunia	1.850m x 30m 10T/RSI
03	Buta/Zega	2.100m x 30m 15T/RSI

Province ex Kasai Occidental

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Kananga	2.200m x 15m 15T/RSI
02	Tshikapa	1.600m x 30m
03	Ilebo	1.380m x 40m 7T

Province ex Kasai Oriental

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Mbuji Mayi	2.000m x 45m 10T/RSI
02	Lodja	1.620m x 30m 7T/RSI
03	Lusambo	1.140m x 50m 5T
04	Kabinda	1500m x 30m 3T

Province du Kongo-Central

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Matadi	1.580m x 30m 10T/RSI
02	Boma	1.100m x 20m 50T/RSI
03	Muanda	1.480m x 30m 15T/RSI



Province de l'ex Katanga

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Kolwezi	1.750m x 30m 10T/RSI
02	Kalémie	1.750m x 30m 10T/RSI
03	Kamina /ville	1.450m x 15m 7T/RSI
04	Kongolo	1.900m x 20m 7T/L
05	Manono	1.400m x 50m 10T
06	Kabalo	1.400m x 50m 10T
07	Lubudi	1.200m x 20m 5T

Province du Nord-Kivu

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Beni/ Mavivi	—
02	Butembo	—
03	Rutshuru	1070m x 30m 5T

Province du Sud-Kivu

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Shabunda	1.100m x 41m 7T
02	Bukavu	2.000m x 45m 10T/RSI



Province ex. Bandundu

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Bandundu	1.450m x 45m 15T/RSI
02	Kenge	900m x 30m 5T
03	Kikwit	1.570m x 45m 10T/RSI
04	Kiri	1.450m x 30m 12T/RSI
05	Nioki	1.430m x 40m 13T/RSI
06	Tembo	800m x 25m 5T
07	Inongo	1.380m x 40m 7T
08	Kahemba	1000m x 30m 3T

Province de Maniema

N°	Dénomination	Caractéristiques
01	Kindu	2.200m x 45m 15T/RSI
02	Punia	1.140m x 30m 7T
03	Kalima	1.190m x 30m 7T
04	Kasongo	970m x 40m 7T

Source : Magazine de l'information de l'Autorité de l'Aviation Civile, n° 03, Kinshasa, sept. 2013

Ces différentes infrastructures constituent des opportunités susceptibles d'être financées par le secteur privé dans le cadre du Paternariat Public-Privé.



VII. QUELQUES PROJETS EN QUETE DE FINANCEMENT
AVEC ETUDES DE FAISABILITE



I. Transport

1) Secteur Routier

Programme d'aménagement du réseau routier national prioritaire de la RDC jusqu'en 2040

CODE PROJET	PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL PRIORITAIRE DE LA RDC JUSQU'EN 2040
IN-RO-001 - In-RO-128	Aménagement progressif au niveau national des axes prioritaires selon des critères de priorisation établis Définition du programme de bitumage progressif du réseau routier national année par année
OBJECTIFS	Etablir un plan général d'aménagement du réseau routier national jusqu'en 2040 (avec identification des travaux réalisés tous les ans)
REALISATION	<p>Description générale</p> <p>Le réseau prioritaire sélectionné pour le programme de bitumage prioritaire est composé de l'ensemble des Routes Nationales d'une longueur totale d'environ 20 500 km, ainsi que de 3 routes supplémentaires dont l'importance est jugée capitale pour les liaisons nationales et internationales du pays. Celles-ci sont :</p> <p>La RP432, longue de 215 km et reliant la RN27 et RN 26, passant par Baku et Mongwalu (axe permettant la liaison entre les provinces de l'Ihuri et du Haut Uélé en prolongation du corridor nord venant de Mombasa) ;</p> <p>La RP7029, d'une longueur de 198 km et reliant Goma à la RN4, en passant par Walikale (axe permettant une liaison directe entre Goma et le sud de la province du Nord Kivu et Kisangani) ; et</p> <p>La RP706 longue de 119 km et partant de Tshikapa (RN1) vers la frontière angolaise (axe permettant de relier le Kasai-Occidental et la ville de Tshikapa à l'Angola).</p> <p>L'objectif de ce plan d'action prioritaire est de permettre à la République Démocratique du Congo de disposer, d'ici 2040, d'un réseau de routes revêtues à caractère national et offrant un niveau de service de première catégorie.</p> <p>Dans le but de sélectionner les sections de routes à revêtir en priorité, il est procédé à une priorisation des sections de routes en 2 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prioriser les routes et les sections de routes en fonction de leur appartenance à un corridor. Dans l'ordre, ce sont les investissements dans les corridors majeurs qui sont d'abord privilégiés. Puis, ce sont les routes et les axes sur le corridor de liaisons qui sont privilégiés. Enfin, ce sont les autres routes et axes qui sont privilégiés. Ceci permet de créer 3 groupes autonomes, qui ont été analysés séparément dans la deuxième étape. 2. prioriser les sections de routes les plus importantes au sein des 3 groupes créés dans la première étape de priorisation. Ceci est rendu possible par l'utilisation de critères objectifs permettant d'analyser chaque section de route et de la comparer avec les autres sections. Les critères sont le potentiel agricole et industriel des territoires traversés, la population des territoires traversés, la contribution de l'axe routier à l'intégration nationale, la contribution de l'axe routier à l'intégration régionale ; et l'articulation avec les autres modes, c'est à dire la concurrence ou la complémentarité avec les autres modes de transport. <p>Ceci a permis de prioriser chaque section, en fonction de son importance en termes d'appartenance à un corridor spécifique ainsi qu'en termes de critères socio-économiques.</p> <p>L'approche technique pour le bitumage du réseau routier national prioritaire est la suivante : Pour des trafics inférieurs à 150 PL/j/sem, les enduits (monocouche, bicouche ou tricouche) sont acceptables au regard des trafics et de leur coût. Pour les trafics supérieurs à 150 PL/j/sem et dans les sections en pente, les embrobes sont préférés.</p>



Composantes / activités

L'analyse des moyens disponibles révèle que le réseau routier ne pourra être développé que progressivement. Ci-dessous la programmation proposée établie en fonction de la priorisation adoptée.

Dénomination	Axe concerné	Province	KM	Coût en millions USD	Année de construction	Année de mise en service	Enduit choisi
Réhabilitation et bitumage de la section Kasombo (Lim.Haut-Lomami)-Nguba de la RN1	RN1	Lualaba	191	83	2019	2022	Enduit Tricouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Tshikapa-Kamuesha-Lim. Kasai central de la RN1	RN1	Kasai	114	55	2019	2021	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lac Mukamba-Mbuji Mayi de la RN1	RN1	Kasai-Oriental	96	42	2020	2022	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Kasai-Pont Lulua-Kananga de la RN1	RN1	Kasai-Central	120	66	2020	2022	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mongata-Bandundu de la RN17 en PPP	RN17	Mai-Ndombe	100	36	2020	2022	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kananga-Lac Mukamba de la RN1	RN1	Kasai-Central	83	65	2021	2023	Béton Bitumineux
Réhabilitation et bitumage de la section Kamina – Pont Bukama – Kasombo (Lim. Lualaba) de la RN1	RN1	Haut-Lomami	41	104	2021	2024	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Pont Lubilashi – Kamina de la RN1	RN1	Haut-Lomami	210	117	2022	2025	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bakwa Malaba – Mwene Ditu de la RN1	RN1	Lomami	242	23	2022	2023	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mwene Ditu – Pont Lubilashi de la RN1	RN1	Lomami	87	18	2023	2025	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Banana – Moanda – Boma de la RN1	RN1	Kongo Central	119	76	2023	2025	Béton Bitumineux
Réhabilitation et bitumage de la section Bukavu – sake de la RN2	RN2	Sud-Kivu	149	91	2023	2025	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section de la section Matala – Mwenga – Bukavu de la RN2	RN2	Sud-Kivu	326	142	2023	2027	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Uvira – Kamanyola de la RN5	RN5	Sud-Kivu	80	21	2023	2025	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section kamanayola – Bukavu de la RN5	RN5	Sud-Kivu	41	35	2023	2024	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Akula – Lisaia de la RN6	RN6	Mongala	184	79	2023	2026	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bunia – Mahagi de la RN27 en PPP	RN27	Ituri	156	41	2323	2025	Enduit Bicouche



Dénomination	Axe concerné	Province	KM	Coût en millions USD	Année de construction	Année de mise en service	Enduit choisi
Réhabilitation et Bitumage de la section Bukavu – Shangungu de la RN29	RN29	Sud-Kivu	188	22	2023	2024	Enduit Monocouche
Réhabilitation et Bitumage de la section RN1 – Idiofa – Bac Katembo de la RN20 en PPP	RN20	Kwilu	78	25	2023	2025	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Sake – Goma de la RN2	RN2	Nord-Kivu	178	13	2024	2025	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mbuji Mayi – Katanda – Lim. Lomami de la RN2	RN2	Kasai-Oriental	85	38	2024	2026	Enduit Tricouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Lubero – Butembo – Beni de la RN2	RN2	Nord-Kivu	13	58	2024	2026	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Goma-Lubero de la RN2	RN2	Nord-Kivu	100	94	2024	2027	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Kasai-Or. – Kabinda de la RN2	RN2	Lomami	24	15	2024	2026	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mulowe – Kasongo – Matata de la RN2	RN2	Maniema	68	141	2025	2028	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kabinda – Lubao – Mulowe de la RN2	RN2	Lomami	92	118	2025	2029	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section de la section Riv. Mbatia (Lim. Maniema) –Kisangani de la RN3	RN3	Tshopo	245	104	2025	2028	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Osso – Riv. Mbatia (Lim. Tshopo) de la RN3	RN3	Maniema	68	68	2025	2028	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Hombo-Walikale-Osso de la RN3	RN3	Nord-Kivu	232	94	2025	2028	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Miti – Hombo de la RN3	RN3	Sud-Kivu	265	56	2025	2027	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Komanda-Bunia de la RN27	RN27	Ituri	75	32	2026	2028	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kasindi – Beni de la RN4	RN4	Nord-Kivu	79	35	2026	2028	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kisangani-Banana-Lim. Bas-Uélé de la RN4	RN4	Tshopo	236	139	2026	2029	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bunia-Mahagi de la RN27 en PPP	RN27	Ituri	80	43	2026	2028	Enduit Bicouche
Réhabilitation et Bitumage de la section RN1-Idiofa-Bac Katembo de la RN20 en PPP	RN20	Kwilu	105	26	2026	2028	Enduit Monocouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Erengeti-Komanda-Niania de la RN4	RN4	Ituri	362	164	2027	2032	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Beni-Erengeti de la RN4	RN4	Nord-Kivu	51	11	2027	2029	Enduit Monocouche

Réhabilitation et bitumage de la section Lac Mukamba-Mutombo Dibwe de la RN42	RN42	Kasai-Central	46	10	2027	2028	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Buta-Bondo-Ndu de la RN4	NN4	Bas-Uélé	398	179	2028	2033	Enduit Tricouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Bunduki-Aketi-Dulia de la RN6	RN6	Bas-Uélé	126	70	2028	2030	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Otala-Opala-Kisangani de la RN7	RN7	Tshopo	356	126	2028	2033	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mongala-Bandundu de la RN17 en PPP	RN17		148	53	2028	2030	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Tshopo-Buta de la RN4	RN4	Tshopo	89	34	2028	2030	Enduit Monocouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Gemena-Karawa de la RN24	RN24	Sud-Ubangi	72	15	2028	2030	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lisala-Bumba-Bunduki de la RN6	RN6	Mongala	274	130	2028	2032	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Niania-Wamba-Isiro de la RN25	RN25	Haut-Uélé	224	68	2028	2031	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Liberge-Boyabo-Gemena de la RN6	RN6	Sud-Ubangi	174	78	2029	2032	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Akula-Gemena de la RN6 en PPP	RN6	Sud-Ubangi	118	51	2029	2031	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Pinanga-Kutu-Inongo de la RN9	RN9	Mai-Ndombe	189	67	2029	2032	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kabwe-Mutombo-Kazumba-Luisa-Bangu de la RN39	RN29	Kasai-Central	285	59	2029	2033	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kasongo-Kindu de la RN31	RN31	Maniema	234	95	2029	2032	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lusambo-Bashingu (RN7) de la RN42	RN42	Sankuru	70	16	2030	2032	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Karawa-Mombanza-Molegbe de la RN24	RN24	Nord-Ubangi	174	36	2030	2033	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Inongo-Kolebeke-Weti de la RN9	RN9	Mai-Ndombe	97	35	2030	2032	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Dilolo-Mutshatsha-Kolwezi de la RN39	RN39	Lualaba	429	185	2030	2035	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Niania-Medula (Kisangani) de la RN4	RN4	Tshopo	322	191	2030	2034	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mutombo-Dibwe-Lusambo de la RN42	RN42	Sankuru	78	18	2030	2032	Enduit Monocouche



Dénomination	Axe concerné	Province	KM	Coût en millions USD	Année de construction	Année de mise en service	Enduit choisi
Réhabilitation et bitumage de la section Bantundu-Mpoko (RN9) de la RN17	RN17	Kwilu	102	37	2030	2032	Enduit Bicouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Wei-Bokatola de la RN9	RN9	Equateur	110	41	2030	2032	Enduit Bicouche
Réhabilitation et Bitumage de la section RN9 (Est) – RN9 et RN17 de la RN9	RN9	Kwilu	28	6	2030	2031	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kalemie- Makungu (Lim. Sud-Kivu) de la RN5	RN5	Tanganyika	146	64	2030	2032	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Yakoma-Monga de la RN24	RN24	Bas-Uélé	53	14	2030	2032	Enduit Monocouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Makundu –Fizi-Uvira de la RN5	RN5	Sud-Kivu	245	53	2030	2033	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mbandaka-Ingende Lim. Tshuapa de la RN8	RN8	Equateur	223	84	2031	2034	Enduit Bicouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Uvira – Kavimvira de la RN30	RN30	Sud-Kivu	5	3	2031	2032	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Boyabo-Zongo de la RN23	RN23	Sud-Ubangi	93	43	2031	2033	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Boende- Ikela de la RN8	RN8	Tshupa	377	140	2031	2036	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Molegbe-Mobayi de la RN24	RN24	Nord-Ubangi	38	8	2032	2033	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Equateur-Boende de la RN8	RN8	Equateur	275	103	2032	2036	Enduit Bicouche
Réhabilitation et Bitumage de la section Songololo-Luvo de la RN15	RN15	Kongo Central	17	37	2032	2033	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Walikale-Masisi –Sake de la RP 1029	RP1029	Nord-Kivu	144	29	2032	2034	Enduit Monocouche
Réhabilitation et Bitumage de la section régionale prioritaire de la RP 1029	RP1029	Nord-Kivu	54	11	2032	2034	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mukulia-Lebia de la RN44	RN44	Nord-Kivu	35	7	2032	2033	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lebia- Mambasa de la RN44	RN44	Ituri	103	45	2032	2034	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Rutsuru-Bunagana de la RN28	RN28	Nord-Kivu	24	10	2033	2034	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Tshela-Luozzi- Mbanza Ngungu de la RN12	RN12	Kongo Central	317	88	2033	2037	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Kasai-Mutombo de la RN20	RN20	Kasai-Central	43	11	2032	2034	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bac Katembo-Ilebo-Mweka-Luebo Lim. Kasai Central de la RN20	RN20	Kasai	374	74	2034	2039	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mongbwalu-RN27 de la RP432	RP432	Ituri	52	11	2034	2036	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Baku-Mongbwalu de la RP 432	RP432	Ituri	59	12	2034	2036	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Note (RN26)-Baku (Lim. de la RP432)	RP432	Haut-Uélé	97	20	2034	2036	Enduit Monocouche





Réhabilitation et bitumage de la section Note (RN26)-Baku (Lim. RP432)	RP432	Haut-Uélé	8	2	2035	2036	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Manono-Nyuzu-RN5 de la RN33	RN33	Tanganyika	411	163	2035	2040	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kabondo Dianda-Malemba-Nku-lu-Manono de la RN33	RN33	Haut-Lomami	339	128	2035	2039	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Tshikapa-RP706 et RS 705 de la RP 706	RP706	Kasai	48	10	2035	2036	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section RS 705 et RP706- RP706 et de la RP 706	RP706	Kasai	32	7	2036	2037	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section RP706 (Sud)-RP707 et RP de la RP706	RP706	Kasai	38	8	2036	2037	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Isiro-Waisa-Faradje-Aba de la RN26	RN26	Haut-Uélé	488	113	2036	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kayema-Yema de la RN11	RN11	Kongo Central	23	5	2036	2037	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kimbangu-Tshela de la RN12	RN12	Kongo Central	98	20	2036	2038	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Buta-Bambesa-Poko-Isiro de la RN25	RN25	Bas-Uélé	502	144	2036	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kisantu-Ngidinga-Lubishi de la RN16	RN16	Kongo Central	204	54	2036	2039	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kasomeno-Kasenga de la RN35	RN35	Haut-Katanga	61	26	2036	2038	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Nsele-Maluku de la RN43	RN43	Kinshasa	17	8	2037	2038	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Matadi-Ango Ango de la RN14	RN14	Kongo Central	3	17	2037	2038	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mokambo – Chembe (Front. Zambie) de la RN36	RN36	Haut-Katanga	68	17	2037	2039	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lubishi-Popokabaka-Bukangan-galonzo de la RN16	RN16	Kwango	223	47	2037	2040	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Maji-Kalima de la RN32	RN32	Maniema	59	21	2037	2039	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Petit Kasai (RN1)-Bagata-Pinanga de la RN9	RN9	Kwilu	187	40	2037	2040	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kintata-Inga de la RN13	RN13	Kongo Central	28	28	2037	2038	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section bulungu-Ngenkong de la RN19	RN19	Kwilu	247	49	2037	2040	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section RN9 - Bulungu de la RN18	RN18	Kwilu	51	31	2038	2040	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Luumbashi-Kipushi de la RN37	RN37	Haut-Katanga	31	8	2038	2039	Enduit Monocouche

Dénomination	Axe concerné	Province	KM	Coût en millions USD	Année de construction	Année de mise en service	Enduit choisi
Réhabilitation et bitumage de la section Lubumbashi-Kasomeno-Pweto-Lim. Tanganyika de la RN5	RN5	Haut-Katanga	568	265	2038	2045	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lukibu-Lodja-Lomela-Osekola de la RN7	RN7	Sankuru	414	188	2038	2038	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mwamba-Mbuyi (RN1)-Masha-la-Lukibu de la RN7	RN7	Kasai-Central	181	80	2038	2041	Enduit Tricouche
Réhabilitation de la section Osekola-Ikela-Otala de la RN7	RN7	Tshuapa	175	78	2039	2042	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Malji-Punia-Lubutu de la RN31	RN31	Maniema	234	128	2039	2042	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kindu-Mali de la RN31	RN31	Maniema	132	110	2039	2041	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mobayi-Kotakoli de la RN24	RN24	Nord-Ubangi	156	34	2039	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Haut Katanga – Kalemie de la RN5	RN5	Tanganyika	336	120	2039	2043	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kananga-Tshimbulu de la RN40	RN40	Kasai-Central	184	45	2039	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lueteshi-IweneDitu de la RN40	RN40	Lomami	71	31	2040	2042	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bikoro-Kalamba (RN8) de la RN21.	RN21	Equateur	58	12	2040	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Djoa (RN8)-Bolomba-Basankusu de la RN22	RN22	Equateur	231	47	2040	2043	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Kapon-Moba de la RN34	RN34	Tanganyika	101	43	2040	2042	Enduit Bicouche
Réhabilitation et bitumage de la section Lim. Kasai-Demba-Kananga de la RN41	RN41	Kasai-Central	145	31	2040	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Mweka-Kakenge-Lim. Kasai Central de la RN41	RN41	Kasai	74	17	2040	2042	Enduit Monocouche
Réhabilitation et bitumage de la section Likasi-Kambove de la RN38	RN38	Haut-Katanga	30	13	2040	2041	Enduit Tricouche
Réhabilitation et bitumage de la section Bangu-Kapanga-Dilo de la RN39	RN39	Lualaba	429	185	2040	2045	Enduit Tricouche
TOTAL			18 563	7 228			

Source : Ministère des Infrastructures, Direction d'Etudes et Planification



2) Secteur Aérien

Intitulé du projet	Localisation géographique	Coût (USD)	Financement	Etat des lieux études
Réhabilitation minimale des aéroports secondaires pour l'exploitation de la société aérienne nationale (Congo Airways)	Mbandaka, Gbadolité, Bunia, Kisangani, Gemena, Goma, Bukavu, Kindu, Kalémié, Kolwezi, MbujiMayi, Kananga et Buta.	187 315 000	PPP	Etudes sommaires réalisées par la RVA
Construction d'une aérogare définitive à l'aéroport international de N'djili	Kinshasa	378 400 000	PPP	Etudes réalisées par l'ADPI
Installation de 28 stations météorologiques à travers la République	Les grandes villes du pays	1 735 000	PPP	Etudes réalisées par la METTELSAT
- Acquisition de radars pour la couverture de l'ensemble du pays - 11 radars primaires pour toutes les provinces - 5 radars secondaires pour les aéroports internationaux	RDC		PPP	En cours par la RVA
Construction et équipement d'une nouvelle aérogare à l'Aéroport International de Loano (requête introduite à la Bank of China)	Katanga	206 145 951		Etudes disponibles.
Modernisation et extension de l'aérogare de l'Aéroport International de Goma (requête introduite à la Bank of China)	Nord-Kivu	75 000 000		Etudes disponibles.



3) Secteur Ferroviaire

Intitulé du projet	Localisation	Etat des lieux études	Coût (USD)	Financement
Réhabilitation des infrastructures ferroviaires de la SNCC	Kalemie, Kamina, Kindu, Kabalo, Lubumbashi, Kanlamba et Kananga	Etude de pré-faisabilité disponible	1 500 000	PPP
Acquisition des machines-outils et équipements pour la SNCC	ex Katanga	Etude de faisabilité disponible	10 000 000	PPP
Projet d'acquisition de 200 voitures pour les passagers (SNCC)	ex Katanga	Etude de faisabilité disponible	140 000 000	PPP
Acquisition d'un équipement complet pour la mise en service d'une unité de fabrication de TBA de la SNCC	ex Katanga	Etude de pré-faisabilité disponible	1 500 000	PPP
Acquisition de 400 wagons commerciaux équipés d'un double système de freinage	ex Katanga	Etude de pré-faisabilité disponible	54 000 000	PPP
Acquisition de 10 locomotives électriques d'une puissance de 3,00 kW	ex Katanga	Etude de pré-faisabilité disponible	20 050 000	PPP
Acquisition des tracteurs et draines	ex Katanga	Etude de pré-faisabilité disponible	23 600 000	PPP
Renouvellement de 4 sous stations de traction et réhabilitation de 7 sous stations de traction et de 484 km de caténaires existantes 25 KV 50Hz	ex Katanga	Etude de faisabilité disponible	84 700 000	PPP
Electrification des secteurs du chemin de fer à forte densité de trafic	ex Katanga	Etude de faisabilité disponible	302 109 000	PPP
Acquisition des machines-outils et équipements d'ateliers pour les ateliers centraux et le réseau SNCC	ex Katanga	Etude de pré-faisabilité disponible	10 800 000	PPP
Réhabilitation des Chemins de fer Matadi – Kinshasa	Kinshasa et Kongo Central	Etude de pré-faisabilité disponible	223 431 760	PPP



4) Secteur Fluvial

Intitulé du projet	Localisation	Etat des lieux études	Coût (USD)	Financement
Acquisition de 3 convois d'unités flottantes pour le transport des passagers et des marchandises	Kinshasa-Mbandaka-Kisangani	- Etudes sommaires réalisées par le chantier Naval de Meuse Sambre et SCTP - Etudes approfondies en cours	45 000 000	PPP
Acquisition des 2 bateaux passagers et marchandises pour l'exploitation commune du Lac Tanganyika avec la République Unie de Tanzanie	Tanganyika	Etudes en cours	16 000 000	PPP
Acquisition des 3 bateaux baliseurs pour le fleuve Congo	Fleuve Congo et Lac Tanganyika	Etudes existant au niveau de la RVF	24 000 000	PPP
Réhabilitation des ports intérieurs	- Panu Dibaya - Ilebo - Kalemie - Kisangani - Kalundu - Bandundu	Etudes au niveau de la SCTP et SNCC	50 000 000 15 000 000 15 000 000 42 000 000 20 000 000 3 500 000	PPP
Transport Fluvial inter urbain Kinshasa-Maluku (3 bateaux + 2 ferry)	Kinshasa	Etudes au niveau de la SCTP	72 000 000	PPP
Réhabilitation de la gare Fluviale	Kinshasa	Etudes au niveau de la SCTP	3 000 000	PPP
Réhabilitation et modernisation des chantiers navals de Kinshasa et Boera	Kinshasa et Equateur	Etudes au niveau de la SCTP	8 000 000	PPP
Réhabilitation des baliseurs dans le hief moyen et supérieur	Katanga, Sud et Nord Kivu Maniema et Equateur	Etudes au niveau de la RVF et MobilisTempest	6 000 000	PPP
Acquisition de 3 docks flottants pour les chantiers navals de Boera, Kinshasa, et Bumba	Kinshasa, Mbandaka et Bumba	Etudes existant à la SCTP et Meuse Sambre	20 000 000	PPP



Intitulé du projet	Localisation	Etat des lieux études	Coût (USD)	Financement
Acquisition de 3 chalans pour le balisage fixe sur le bief moyen		Etudes disponibles à la RVF	4 500 000	PPP
Acquisition de 2 dragues multifonctionnelles pour le dragage du couloir portuaire de Kinshasa par le fleuve, rivière Kalamu, Bishaku Tshaku et Makelele	Kinshasa	Etudes disponibles à la RVF	2 500 000	PPP
Réhabilitation et modernisation des chantiers navals de Ndolo, Boera, Boma et Bandundu (nouveau projet)	- Ndolo - Boyera - Boma - Bandundu	Etudes disponibles à la SCTP	Montant à déterminer	PPP PPP PPP PPP
Réhabilitation des ports intérieurs du bief moyen	Maluku	Etudes disponibles à la SCTP	40 000 000	PPP
	Kinshasa	Etudes disponibles réalisées par le Port de Bruxelles.	23 172 401	PPP
	Mbandaka	Etudes disponibles à la SCTP	6 897 000	PPP
	Lisala		8 734 565	PPP
	Bumba		13 890 318	PPP
	Basoko		6 391 000	PPP
	Kisangani		41 873 304	PPP
	Equipements, appui logistique et renforcement des capacités (Basoko, Lisala, Bumba, Mbandaka)		3 786 428	PPP
Réhabilitation des ports intérieurs du bief supérieur	Kalemie	Etudes disponibles à la SCTP.	15 000 000	PPP
	Kindu et Ubundu		20 000 000	
	Kalundu		20 000 000	
	Ilebo et Ndomba		30 000 000	

5) Secteur Maritime

Intitulé du projet	Localisation	Etat des lieux études	Coût (USD)	Financement
Construction du port en eaux profondes de Banana	Kongo central	Etudes : OEBK, du Corée du Sud et Webcor	1 000 000 000	PPP
Acquisition des 2 dragues pour assurer le dragage du bief maritime	Kongo central	Etudes existant au niveau de la CVM	50 000 000	PPP
Acquisition des 3 bateaux longs courriers	Kongo central	Etudes existant au niveau de la LMC	150 000 000	PPP
Acquisition d'un dock flottant	Kongo central	Etude de préaisabilité disponible	20 000 000	PPP
Balisage du bief maritime	Kongo central	Etudes existant au niveau de la CVM et Mobilis Tempest	7 000 000	PPP
Acquisition de trois navires multi-purpose, des conteneurs et des équipements de manutention portuaire	RDC	Etudes disponibles réalisées par les Lignes Maritimes Congolaises (LMC)	88 000 000	PPP
Construction du Port en eaux profondes de Banana (première phase)	Kongo central	Etudes disponibles réalisées par OEBK, la Corée du Sud et Webcor.	1 000 000 000	PPP
Réhabilitation des ports du bief maritime	- Banana - Boma - Matad	Etudes disponibles réalisées BCEOM	387 750 000 39 996 353 100 403 802	PPP PPP PPP

II. Infrastructures

N°	PROJETS	Localisation	Coût du projet (USD)	Personne/Entité ressource
N°1	Modernisation de port de Matadi	Kongo central	100 403 802	SCTP (ex .ONATRA)
N°2	Modernisation de port de BOMA	Kongo central	39 996 353	SCTP (ex .ONATRA)
N°3	Allongement de quai de Port de BANANA	Kongo central	130 000 000	SCTP (ex .ONATRA)
N°4	Modernisation de port de Kisangani	Tshopo	41873 304	SCTP (ex .ONATRA)
N°5	Travaux de déplacement et de reconstruction des infrastructures de la SCTP suite de l'élargissement de la route des poids lourds	Kinshasa	7 028 138	SCTP (ex .ONATRA)
N°6	Construction et bitumage de l'axe routier Zongo – Gemena-Businga – Lisala (510 km) ;	Ex Equateur	120 000 000	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°7	Construction et bitumage de l'axe routier Mahagi – Bunia – Mambasa – Niania-Bafwasende – Kisangani(770 km) ;	Tshopo	A déterminer	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°8	Construction et bitumage de l'axe routier Kalemie – Kabalo – Kabongo –Kamina (720 km) ;	Tanganyika	A déterminer	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°9	Construction et bitumage de l'axe routier Moanda – Boma - Matadi (196km) ;	Kongo central	126 000 000	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°10	Construction et bitumage de l'axe routier Mbuji-Mayi - Kasongo-Kindu (426 km) ;	Kasai Oriental	322 000 000	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°11	Construction et bitumage de l'axe routier Dilolo – Sandoa – Kapanga – Kananga (709 km)	Ex skatanga	A déterminer	Ministère des Infrastructures, Travaux Publics
N°12	Etudes et travaux de modernisation de la RN1, tronçon Mitendi – UPN.	Kinshasa	A déterminer	OFFICE DES ROUTES
N°13	Modernisation (réhabilitation, construction et équipements) des aéroports internationaux de Lubumbashi, de Kisangani et de Goma	Lubumbashi, Kisangani et Goma	A déterminer	Ministère de Transports et Voies de communication
N°14	La construction de l'autoroute devant relier le centre-ville à l'aéroport de N'djili	Kinshasa	150 000 000	Travaux Publics

1. Procédure générale

D'après le prescrit de l'article 6 de l'Acte Uniforme du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du regroupement d'intérêt économique, les formes juridiques des sociétés reconnues en RD Congo sont :

1. L'Etablissement (ou entreprise individuelle ou encore Commerçant personne physique) ;
2. La Société A Responsabilité Limitée (SARL) ;
3. La Société Anonyme (SA) ;
4. La Société par Actions Simplifiée (SAS) ;
5. La Société en Nom Collectif (SNC) ;
6. La Société en Commandite Simple (SCS) ;
7. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Il sied de préciser que la Création du Guichet Unique de Création d'Entreprise (Etablissement Public placé sous l'autorité tutélaire du Ministère de la Justice), est une réforme majeure opérée dans le cadre de procédure d'investissement dans notre pays.

Tout investisseur qui souhaiterait créer son entreprise en RD Congo, gagne en temps en s'adressant au Guichet Unique de Création d'Entreprise.

A. Documents à déposer auprès du Guichet Unique de Création d'Entreprise (www.guichetunique.cd)

i). Personne Morale

- a. Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
- b. Statuts de la société en 4 exemplaires + la version électronique des statuts pour publication au Journal Officiel ;
- c. Spécimen de la signature du gérant (plus la photocopie de la validité du visa au cas où le gérant est étranger) ;

- d. Déclaration de souscription au capital social et de versement de ce dernier ;
- e. Preuve de libération du capital social (Bordereau de versement ou Attestation délivrée par une Institution bancaire ou de micro-finance dûment agréée dans l'Etat partie du siège social).
Pour la Société À Responsabilité Limitée (SARL), pas d'exigence pour le montant du capital minimum quand bien même la valeur nominale des apports ne devrait pas être inférieure à l'équivalent de 5.000 FCFA chacune (10 USD) ;
Pour la Société Anonyme (SA), le capital social doit être l'équivalent d'au moins 10.000.000 FCFA (20.000 USD) lorsqu'elle ne fait pas appel public à l'épargne et de 100.000.000 FCFA (200.000USD) dans le cas contraire. A ce montant du capital social, s'ajoute, conformément à la législation fiscale congolaise, un droit proportionnel de 1% de la valeur du capital social (à la création, et éventuellement à l'augmentation du capital social ou à la prorogation de la durée de la société) ;
- f. Preuve de paiement des frais administratifs.

ii). **Personne physique pour la constitution d'un établissement**

- a. Lettre de demande de création d'entreprise adressée au Directeur Général du Guichet Unique ;
- b. Titre de propriété ou contrat de bail ou du titre d'occupation ;
- c. Pièce d'identité reconnue ;
- d. Extrait du casier judiciaire ou attestation sur l'honneur valable 75 jours ;
- e. Titre de résident-visa (pour les étrangers) ;
- f. Contrat de mariage (pour les étrangers si nécessaire) ;
- g. Mandat ou Procuration (en cas d'absence du gérant pour entamer la procédure).

B. Documents fournis par les administrations et le GUCE

- Accusé de réception pour l'enregistrement de l'entreprise ;
- Note de perception de la Direction Générale des Recettes Domaniales et de Participation (DGRAD) ;
- Statuts et Actes Notariés ;
- Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;



- Acte de dépôt ;
- N° Identification Nationale ;
- N° Impôt (Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- N° INPP ;
- N° CNSS ;
- Certificat de l'immatriculation de l'Office National de l'Emploi (ONEM) ;
- Accusé de réception de l'environnement.

C. Coût de création de l'entreprise (personne morale et physique) :

- a. Personne Physique : 30 USD
- b. Personne Morale : 80 USD lorsque la firme requérante présente les statuts notariés et 70 USD en cas des statuts sous-seing privé présenté au Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE).

D. Délai de traitement du dossier : 3 jours

E. Eléments constitutifs du dossier pour le bureau de représentation, filiale et succursale (articles 116-120 et 179-180 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique) :

- a. Acte de décision de création du Bureau, Succursale, Société mère ou filiale, légalisé et visé par l'Ambassade de la RD CONGO dans le pays où se trouve le requérant ;
- b. Adresse physique ;
- c. Nom du responsable ;
- d. Pièce d'identité ;
- e. Dépôt et ouverture du dossier ;
- f. Statuts ;
- g. Extrait « K bis » du Registre.

Le bureau de représentation ou de liaison peut être l'établissement d'une société étrangère mais, il est aussi soumis au droit de l'État partie dans lequel il est situé et il est immatriculé au RCCM conformément aux dispositions en vigueur.

Si l'activité du bureau de représentation justifie qu'il soit transformé en succursale, une demande de rectification au RCCM doit être formulée dans les trente (30) jours suivant un tel changement de situation.



En cas de non authentification des statuts, ce coût est réduit de 80 à 70 USD.

F. Adresses :

Kinshasa	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avenue de la Science, N°482, Commune de la Gombe (Référence : dans l'enceinte du Laboratoire de l'Office des Routes, en face de l'ITI-GOMBE), plus précisément, à l'étage du bâtiment abritant également le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe. ▪ E-mail : guichetuniqueRDCongo@yahoo.fr/guce@guichetunique.cd ▪ Tél.: +243 822 284 008
Lubumbashi	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment CNSS, Av. Lumumba, Commune de Lubumbashi dans le Haut-Katanga ▪ Tél. : +243 812824408
Kisangani	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Place du cinquantenaire, Immeuble ex UZB, Commune de Makiso dans la Tshopo
Goma	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 14, Blvd Kanyamuhanga, Q. Les Volcans, Commune de Goma ▪ Tél. : +243 995603257

Toutefois, l'investisseur peut solliciter l'accompagnement de l'ANAPI dans ce processus et ce, en sa qualité du Guichet Unique en matière d'investissement en RD Congo. Les services de l'ANAPI sont gratuits.

- Adresse : Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1er Mall ex. TSE, n°33c, Commune de la Gombe
- Site web : www.investindrc.cd
- E-mail : anapirdc@yahoo.fr / anapi@investindrc.com
- Tél : +243999925026

Il sied de noter que le Guichet Unique de Création d'Entreprise n'est pas encore installé sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Pour pallier à cette carence, les Tribunaux de Commerce et le cas échéant, les Tribunaux de Grandes Instances, octroient le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (R.C.C.M) qui confère à l'entreprise le droit de poser les actes de commerce.



2. Procédures spécifiques d'investissement

2.1. Secteur des Infrastructures et génie civil

Ouverture d'une entreprise de génie civile ou de construction

S'adresser à la Direction des Bâtiments Civils du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour le dépôt du dossier qui doit contenir les éléments suivants :

❑ Pour l'enregistrement :

- Formulaire du dépôt : à remplir sur place, moyennant 50 USD des frais administratifs ;
- Statuts notariés ;
- RCCM ;
- Identification Nationale ;
- Attestation d'affiliation à la CNSS ;
- Certificat d'enregistrement du siège de l'Entreprise ou le contrat de bail ;
- Photocopies des cartes roses des engins et véhicules de génie civil appartenant à l'entreprise ;

Au terme de l'examen de la requête relative à l'enregistrement, et en cas d'avis favorable, le requérant obtient l'Attestation d'Enregistrement.

Durée de l'enregistrement : 6 ans renouvelable.

❑ Pour l'agrément :

En sus des éléments du dossier précités, le requérant doit fournir ce qui suit :

- L'attestation fiscale ;
- La preuve de paiement de cotisation à la sécurité sociale (CNSS) ;
- Contrats de travail des Cadres techniques permanents déclarés ;
- Numéro du compte bancaire.

Visite du siège de la firme requérante par les Experts de la Direction des Bâtiments Civils en vue de procéder à sa catégorisation :

- Catégorie A : Grandes entreprises, coût 3000 USD ;
- Catégorie B : Entreprises moyennes, coût 2000 USD ;
- Catégorie C et D : Petites Entreprises, coût 500 et 200 USD.



- Au terme de l'examen du dossier, et en cas d'avis favorable, la firme requérante reçoit le **certificat d'agrément**.
- Durée de l'agrément : 3 ans renouvelable.

2.2. Secteur des transports

Obtention de licence d'exploitation dans le transport aérien

Introduire la demande écrite auprès de S.E.M le Ministre des Transports et Voies de Communication ou à la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile.

Descente des experts de l'Aviation Civile au siège de la firme requérante pour l'enquête de conformité afin de s'assurer si toutes les conditions d'exploitation sont réunies.

Ladite enquête doit porter sur les éléments ci-après :

- i) Les infrastructures de l'entreprise : bureaux ;
- ii) Les équipements de production (aéronefs) à acquérir en fonds propres ou en leasing ;
- iii) Le hangar technique pour la maintenance ;
- iv) L'atelier de maintenance ou l'existence d'un contrat de maintenance avec un atelier agréé localement ou de l'extérieur du pays ;
- v) Le Personnel navigant (pilotes, mécaniciens, hôtesses,..) : s'assurer de leurs licences qui doivent être en cours de validité ;
- vi) Le Personnel administratif et ayant en charge les opérations ;
- vii) La preuve de la capacité financière (essentiellement en cas d'acquisition des équipements par le leasing).

En cas d'avis favorable, le dossier est transmis auprès du Ministre des Transports pour l'octroi de licence d'exploitation.

Signature de l'Arrêté Ministériel d'importation de l'avion (chaque avion à importer requiert un Arrêté).



Secteur de transports

Transport aérien International

Environ dix compagnies aériennes internationales relient la RDC au monde extérieur, favorisant ainsi le déplacement des investisseurs et autres touristes. Il s'agit de :

Dénomination	Fréquences	Jours	Routings	Tarif
Sn Brussels	7	Toute la semaine	Kinshasa-Bruxelles	1.200\$
Air France	4	Mardi, jeudi, samedi, dimanche	Kinshasa-Paris	1.250\$
Turkish Airlines			Kinshasa- Istanbul	1.200\$
Ethiopian Airlines	7	Toute la semaine pour Addis-Abeba	Kin-Addis-beba Kin-Dubai Kin-Chine Kin- Inde Kin- Japon	1.100\$ 1.150\$ 1.700\$ 1.700\$ 1.900\$
Kenya Airlines	7	Toute la semaine pour Nairobi	Kin – Nairobi Kin- Dubai Kin- Chine Kin- Inde Kin- Japon	1.100\$ 1.150\$ 1.700\$ 1.700\$ 1.900\$
South African Airways	4	Lundi, mercredi, vendredi, dimanche	Johannesbourg	650\$
Royal Air Maroc	3	Mercredi, samedi, dimanche	Casablanca	1000\$
Air Côte d'Ivoire	3	Mardi, vendredi, dimanche	Kin –Abidjan-Kin	895\$
Congo Airways			Kin-Johannesbourg-Kin	
South African Express	5	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, dimanche	johannesbourg	
Asky	3	Mardi, jeudi, dimanche	Kin- Lomé- Abidjan	950\$

Source : Données collectées auprès des agences de voyages, juin 2021

Transport aérien national

Le transport aérien national est assuré par plusieurs entreprises privées et une entreprise d'économie mixte (Congo Airways).

Il sied de préciser que le tarif du transport aérien national a, depuis le 07 août 2021, connu une baisse à la suite d'un Arrêté du Ministre de l'Économie Nationale. Cette grille tarifaire se présente à titre comme suit :

Destination	Distance	Tarif / classe économique en USD
Kinshasa-Bukavu	1500	186,8
Kinshasa-Goma	1560	193,1
Kinshasa-Kananga	794	112,8
Kinshasa-Kindu	1169	152,1
Kinshasa-Kisangani	1224	157,9
Kinshasa-Lubumbashi	1560	193,1
Kinshasa-Mbandaka	581	90\$
Kinshasa-Mbuji-Mayi, etc	918	125,8

Source : Ministère de l'Économie Nationale

a) Train urbain/ Kinshasa : 500FC, soit 0,25 USD (taux de change du 1^{er} octobre 2021)

Le trafic du train urbain venait d'être réhabilité à Kinshasa, après une longue période de suspension. Le parcours suivi relie la cité de Kasangulu (à proximité de Kinshasa dans la Province du Kongo-Central) au centre-ville de Kinshasa. Deux vacations sont observées, celle du matin et l'autre de l'après-midi.

b) Transport routier

- Ville de Kinshasa (transport urbain) : de 500fc à 1.500fc
- Kinshasa –Matadi : 30.000 fc
- Kinshasa –Matadi – Boma : 40.000 fc



c) Location véhicule

Les coûts indiqués ci-dessous sont une moyenne représentative de quelques grandes maisons de location de véhicules de Kinshasa pour les passagers.

TRAJET	CATEGORIES DE VEHICULES	TARIF MOYEN JOURNALIER
Kinshasa	Petite	90\$us
	Moyenne	110-140\$us
	Grande (Jeep)	190-220\$us
	15 places (mini-bus)	230-290 \$us
	25 à 30 places (mini-bus)	315-410 \$us
	32 places (bus)	440 \$us

Source : Donnée collectées auprès des transporteurs, septembre 2021

Plusieurs réformes ont été opérées par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo ces dernières années dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements afin de rendre, le pays compétitif et attractif, notamment la promulgation de la loi sur le partenariat public-privé.

Au nombre d'autres réformes, il y a lieu de citer :

A. Création d'entreprise

1. Mise en réseau des services intervenants dans le processus de création d'entreprise ;
2. Instauration du système de suivi électronique en ligne du dossier de création d'entreprise (e-guce), à travers le lien ci-après : **e-guce.guichetunique.cd** ;
3. Dématérialisation du processus de création d'entreprise ;
4. Consolidation de la suppression de l'autorisation maritale exigée jadis à la femme mariée entrepreneure pour exercer ses activités économiques et commerciales et créer son entreprise ;

B. Permis de construire

1. Simplification des procédures de demande du permis de construire de 9 à 6 : (i) dépôt et ouverture du dossier, (ii) instruction du dossier, examen ou analyse et descente sur terrain, (iii) taxation et ordonnancement (établissement note de frais et note de perception), (iv) paiement à la banque et apurement par le comptable public, (v) préparation du permis de construire et transmission du dossier pour signature, (vi) octroi du permis de construire au propriétaire ;
2. Délégation effective de la signature du Permis de construire à l'Administration, soit au Secrétaire Général à l'Urbanisme et Habitat pour les immeubles relevant de la compétence des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ;
3. Suppression des frais administratifs et techniques dans la délivrance du permis de construire ;

4. Réduction du délai de raccordement au réseau d'eau de 15 à 8 jours ;
5. Instauration du régime des obligations des risques de construction ;
6. Instauration de l'assurance obligatoire des responsabilités décennales, etc.

C. Raccordement à l'électricité MT

1. Consolidation du Guichet Unique de traitement des dossiers de demande de raccordement à l'électricité moyenne tension mis en place au sein du Département de Distribution de Kinshasa de la SNEL ;
2. Instauration de la transparence dans la fixation de la tarification ;

D. Transfert de Propriété

1. Réduction du délai de mutation immobilière à 15 jours ouvrables ;
2. Réduction du nombre des procédures de 8 à 5, à savoir : (i) requête du requérant, analyse et demande des travaux au cadastre, (ii) établissement de l'ordre de mission, descente sur terrain, établissement de la feuille de calcul, élaboration du croquis de situation, élaboration des procès- verbaux et du rapport administratif, (iii) attribution du numéro cadastral et signature de tous les actes du cadastre par le technicien et le Chef de Division du cadastre, (iv) préparation de tous les actes du domaine foncier, de l'enregistrement et notariat, de la taxation et paiement (Trésor Public, EAD et sécurisation) et (v) réception au registre journal et signature de tous les actes et titres par le Conservateur des Titres Immobiliers, expédition.
3. Réduction du taux des droits proportionnels perçus à l'occasion de la mutation immobilière de 5 à 3 % de la valeur vénale de l'immeuble pour les nouveaux contrats et à 1,5 % pour les contrats de plus de 10 ans ;

E. Paiement des taxes et impôts

1. Institution des télé-procédures, plus particulièrement la télé déclaration à la DGE ;
2. Réduction de l'IBP de 35 à 30% ;
3. Réduction du taux des pénalités de 4 à 2% d'intérêts moratoires par mois ;
4. Sursis de paiement des droits contestés, à condition d'avoir payé au moins 10% du montant total contesté, etc.



F. Commerce transfrontalier

1. Opérationnalisation effective de la plateforme électronique de la Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (SEGUCE) ;
2. Mise en place d'un nouveau Code de droit de douanes et accises en République Démocratique du Congo ;
3. Mise en place du système de suivi électronique de la cargaison en transit et autres marchandises (CVTFS), etc.

G. Obtention de prêts

1. Mise en place d'un registre des sûretés mobilières ;
2. Enregistrement des sûretés mobilières de façon électronique au niveau du Guichet Unique de Création d'Entreprise ;
3. Extension de l'application « Isys-Ceri » de la Banque Centrale qui partage les informations en temps réel sur les demandeurs de crédit aux banques commerciales et institutions de micro finances ;
4. Mise en place du système national de paiement électronique, etc.

H. Règlement d'insolvabilité

Rappel obligatoire du respect des procédures à suivre par les entreprises en difficulté en RD Congo en conformité à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux procédures collectives d'apurement du passif.

I. Exécution des contrats

Détermination de l'autorité compétente chargée d'apposer la formule exécutoire sur les arrêts de la CCJA.

❑ Perspectives d'avenir

En termes de perspectives, les réformes suivantes ont été retenues et sur lesquelles, une feuille de route a été mise en place et adoptée par le Gouvernement.

Il s'agit de :

1. Dématérialisation du processus de mutation immobilière ;
2. Création d'entreprise en ligne ;
3. Mise en place du Guichet Unique de délivrance de permis de construire ;
4. Télé-déclaration et télépaiement ;
5. Mise en place des caisses enregistreuses pour la TVA ;
6. Informatisation des circonscriptions foncières, etc.

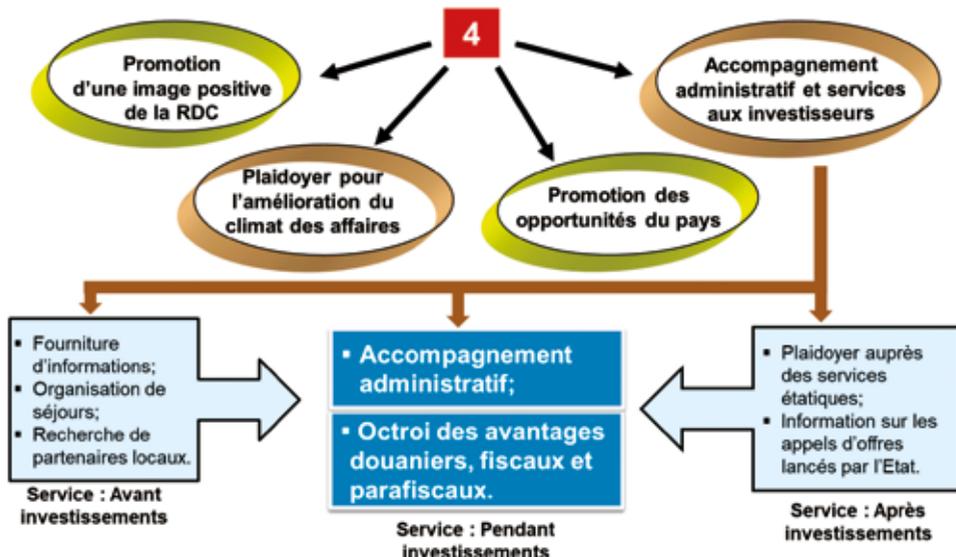


XI.1. Cadre légal et missions

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), est un Etablissement Public à caractère technique dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Placée sous l'autorité tutélaire de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, l'ANAPI est instituée par la Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des Investissements.

En sa qualité d'organe technique du Gouvernement de la R.D Congo en matière de promotion des investissements, l'ANAPI offre divers services aux investisseurs et ce, avant, pendant et après l'installation des investisseurs.

Les 4 missions de l'ANAPI sont reprises dans le diagramme ci-après :



Dans le cadre de l'implémentation des missions susmentionnées, l'ANAPI procède au quotidien à :

- Assurer en permanence un plaidoyer en vue de l'amélioration du climat des affaires au pays ;
- Promouvoir l'image positive de la R.D. Congo comme pays d'investissements et d'opportunités pour les investisseurs ;
- Identifier et promouvoir, auprès des investisseurs nationaux et internationaux, les opportunités spécifiques d'investissements ;
- Assurer aux investisseurs qui décident d'établir ou d'étendre leurs activités économiques sur le territoire congolais, un accompagnement qui facilite et accélère les procédures administratives nécessaires à la réalisation des investissements et à la création d'entreprises dans les meilleures conditions de délai et de transparence.



Monsieur Hughes TOTO, Président du Conseil d'Administration de l'ANAPI



Monsieur Anthony NKINZO Kamole, Directeur Général de l'ANAPI



Madame Rose-Dorée BOKELEALE, Directeur Général Adjoint de l'ANAPI

XI.2. Avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du Code des Investissements

A. Code des Investissements

Types des avantages accordés ¹	<ul style="list-style-type: none"> - Exonération de l'impôt sur les bénéfices et profits ; - Exonération de l'impôt foncier ; - Exonération totale des droits d'entrée sur les équipements et matériels (neufs) à importer et ce, à l'exclusion de la taxe administrative de 2% ; - Exonération des droits proportionnels (uniquement pour les sociétés des capitaux) ; - Exonération à l'exportation des droits et taxes de tout ou partie de leurs produits finis, ouvrés ou semi-ouvrés ; - Exonération de la TVA à l'importation des équipements et autres matériels pour les projets de création.
Durée des avantages accordés	<ul style="list-style-type: none"> - Région économique A (Kinshasa): 3 ans ; - Région économique B (Kongo-Central, Lubumbashi, Likasi et Kolwezi): 4 ans ; - Région économique C (les autres Provinces et Villes du Pays): 5 ans.
Conditions d'éligibilité aux avantages du Code des Investissements	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une entité économique de droit congolais ; - Garantir un taux de valeur ajoutée d'au moins 35% ; - Garantir la disponibilité du coût d'investissement : 10.000 à 200.000 USD, pour les PME/PMI et plus de 200.000 USD pour les grandes entreprises ; - Investir dans un des secteurs d'activités éligibles au Code des Investissements dont l'industrie ; - Soumettre à l'ANAPI, le projet d'investissement présenté selon le modèle légal annexé au Code des Investissements, avec la preuve de paiement des frais de dépôt, etc.
Frais de dépôt de dossier	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 USD pour une grande entreprise ; - 500 USD pour une PME et PMI.

¹ En sus des exonérations précitées, les PME et PMI bénéficient également de quelques autres avantages spécifiques dont l'exonération des équipements et autres matériels même d'occasion, la déduction dans le bénéfice imposable de la somme dépensée au titre de formation, de perfectionnement du chef d'entreprise ou de son personnel, de protection et conservation de la nature et d'autre part, à calculer leurs amortissements selon un mode dégressif.



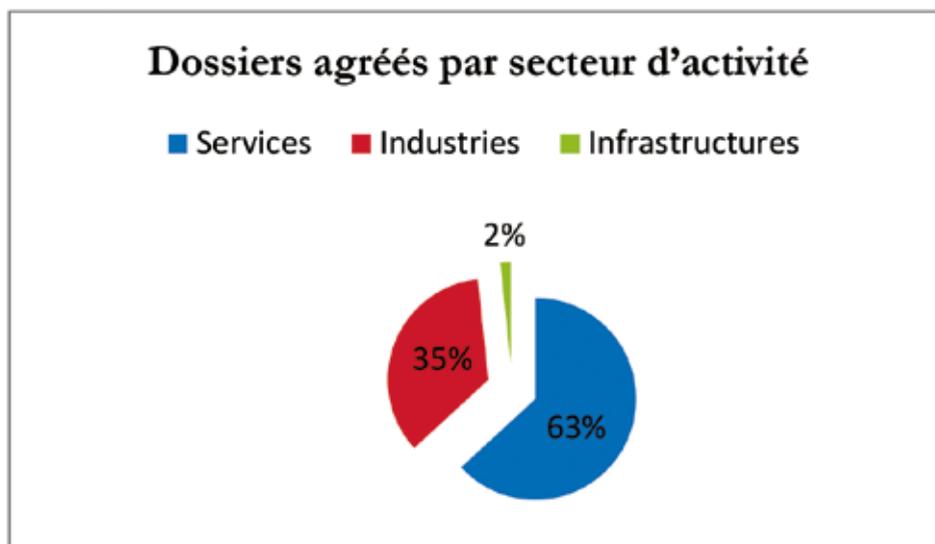
B. Statistiques générales des projets d'investissement admis au Code des Investissements (2018-2020)

Secteurs d'activité	Nombre de Projet			Coût de l'investissement			Emplois à créer		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
I. Services									
Télécommunications	2	1	0	155 050 645	7 763 571	0	280		0
Hôtellerie et immobilier	31	11	7	533 055 291	58 526 163	245 751 866	1 568	246	568
Transport fluvial	1		0	17 284 184	0	0	360	0	0
Transport aérien	1	1	0	4 912 672	58 236 366	0	50	24	0
Transport routier	7	1	2	151 506 872	182068	44 270 145	1 596	20	465
Électricité	8	5	3	1 148 418 882	405 331 781	20 929 196	1654	1 655	159
Centres de santé	3	3	5	6 644 759	27 724 064	750 468 418	131	150	539
Génie civil	2	2	7	5 588 230	164 214 578	80 215 258	213	676	1 018
Autres services	9	11	6	52 564 862	67 542 829	436 596 800	334	614	1 141
S/Total Services	64	35	30	2 075 026 397	789 521 420	1 578 231 689	6 186	3 385	3 890
II. Industries									
Savons et cosmétiques	-	-	-	-	5288031	-	-	28	-
Matériaux de construction et produits similaires	1	5	3	634 440 983	40 274 837	54 536 303	471	280	348
Produits en plastique, mousse, caoutchouc, ...	-	-	1	-	-	15 671 564	-	-	33
Papiers hygiéniques et serviettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie manufacturée	1	2		76294588	9 693 166		173	311	
Transformation du cuivre et autre minéral	-	-	1	-	-	9 800 368	-	-	0
Pharmaceutique	-	-	1	-	-	19 207 401	-	-	340
Agro-industrie	15	9	9	109 382 428	39 192 805	99 778 616	2 441	293	666
Autres industries	9	9	9	965 255 905	142 047 023	650 156 207	1 798	1 055	1 273
Industries Brassicoles	-	-	1	-	-	28 206 589	-	-	37
S/Total Industrie	30	26	25	1 785 373 904	236 495 862	877 357 048	4 883	1 967	2 799
III. Infrastructures	-	-	4	-	-	42 504 313	-	-	162
S/Total Infrastructures	2	1	4	118 944 847	19 213 621	42 504 313	45	365	162
TOTAL GENERAL	96	62	59	3 979 345 147	1 045 230 903	2 498 898 433	11 114	5 717	6 851

Source : ANAPI, Direction des Agréments des projets.

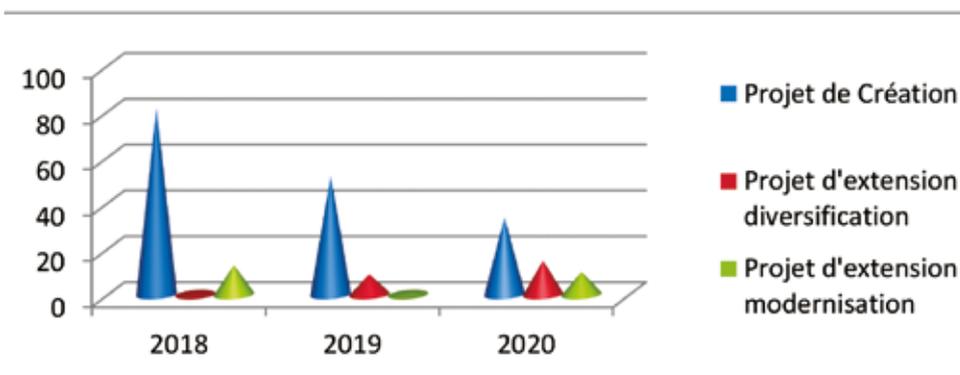


Graphique n°1 : Répartition des projets par secteur d'activité

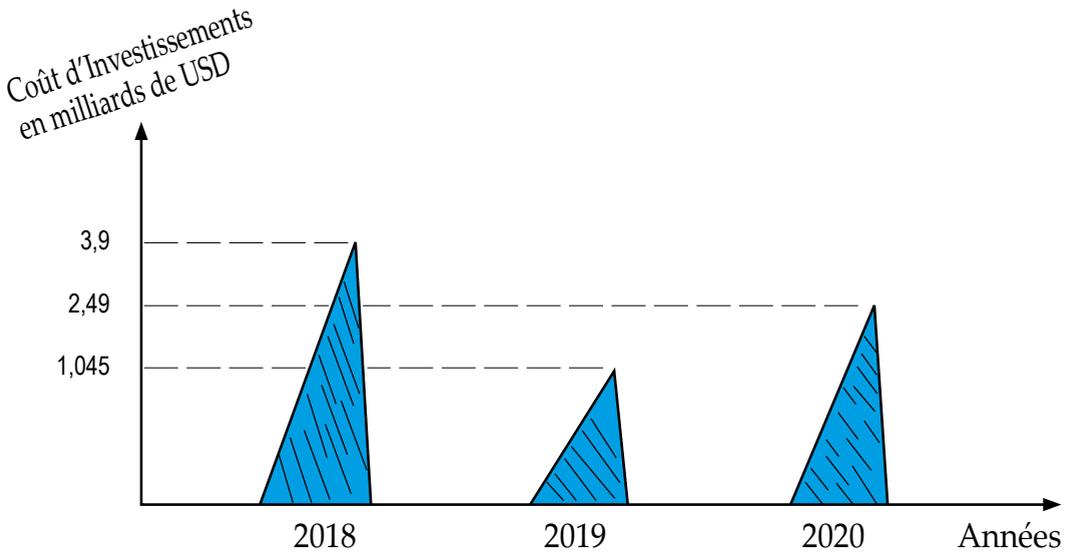


Source : élaboré à partir des données du tableau n°1

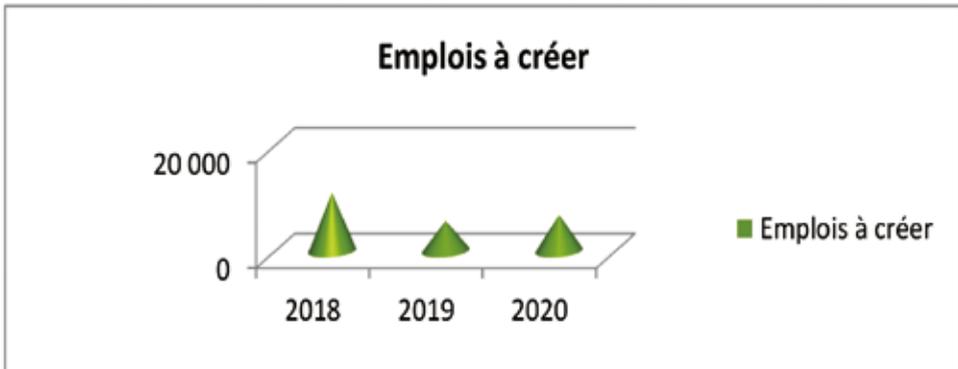
Graphique n°2 : Evolution du nombre de projets admis au Code des investissements (2018-2020)



Graphique n°3 : Evolution du coût d'investissement (de 2018 à 2020)



Graphique n°4 : Evolution des emplois à créer (2018-2021)



Au regard de ces statistiques, il sied de noter que 13 projets dans le secteur de transport et 4 projets dans les infrastructures ont été admis au Code des investissements entre 2018-2020.

XI.3. Success story

Quelques transporteurs

A. Transporteurs routiers

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	TRANSCO	15 ^{ème} Rue Limete, Kinshasa
02	SOCITRANS	954, av. de la Métallurgie Kin/ Limete (+243)999922111
03	AFRITRANS	1169, av. des Poids Lourds (18e rue) Q/ Kingabua - Kin/Limete (+243)817005200(+243)999915240 infos.afritrans@gmail.com
04	GETRAGRI SPRL	15 ^{ème} rue Q/Kingabwa Kinshasa/Limete (+243)999929402-819929402 rawjifaez@gmail.com
05	TRANSMAC SPRL	30, 16 ^{ème} rue, industriel Kin/Limete (+243)993797995-(+243)995900608 trmdce@gmail.com
06	TRANSGAZELLE	195, av Kabinda Kin/Lingwala (+243) 999800444
07	SOKIN	1, av. Dima - Kin/Gombe (+243)998480320 Av. des Poids Lourds Q/Kingabua Kin/Limete
08	NRJ	Av. Muzu, 15 ^e rue industriel Q/ Kingabwa - Kin/Limete (+243)817710000 v.gillet@nrj.cd
09	CONGO AVENIR	En face du stade Les Volcans, Q/Birere Nord-Kivu/Goma (+243)812162510
10	NEW TRANSKIN	Hôtel de ville de Kinshasa Croisement des avenues Mpolo Maurice et Colonel Ebeya (+243) 81 51 90 805

B. Transporteurs ferroviaires

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	SCTP	117, Blvd du 30 juin Kin/Gombe
02	SNCC	Lubumbashi / Province du Haut-Katanga



C. Transporteurs aériens

N°	NOM DE LA SOCIETE	COORDONNEES
01	African Air Service Commuter	0993514090/ 0999866922 aascomuter@yahoo.fr
02	Air Fast Congo	0997022084 aifastcongo@yahoo.fr
03	Air Kasai	0999932772 airkasai@cd/airkasaicaacongocom
04	Biega Airways	0810940270 0819940540 biegaairways@yahoo.fr
05	Air Tropiques	
06	Busy Bee Congo	081170017 0997093000 Busybee-congo@yahoo.fr
07	CAA	1, av. des Poids Lourds Q/Kingabua Kin/Limete 099 590 37 77
08	Doren Air Congo	0998144285 dorenaircongo@yahoo.fr
09	CHC Stellavia	0998625718 0991276295 chandlicongo@hotmail ebyomunjira@yahoo.fr
10	Gomair	0813127105 0810193962 Gomair3@yahoo.fr
11	ITAAB	
12	Katanga Wings	0815011442 /0817106379
13	Kin Avia	Aéroport de Ndolo Kin /Barumbu 099 82 28 699 /081 630 33 40 kinavia@gbs.cd
14	Congo Airways	Boulevard du 30 Juin en face de la Chancellerie Nationale à Kinshasa Gombe
15	Lubumbashi Air Services	0997046005 0998175180 Joseph.chenge@yahoo.fr
16	Malu Aviation	0818846801 Maluaviation@ic.cd
17	Mango Airlines	0818140879 0998298550 mangomat@yahoo.fr
18	Services Air	0998204145 0998011900 Servicesair@yahoo.com
19	Swala	099990623 0998675240
20	Tracep Congo	0998431007 0998299400 Tracep-aviation@yahoo.fr



D. Transporteurs maritimes

N°	DENOMINATION	COORDONNEES
01	AMICONGO	13, av des Aviateurs Kin/Gombe (+243)99045918 - 811944328 Fax: (+243)17755141458 Email: amicongo@vodanet.cd
02	BOLLORÉ AFRICA LOGISTICS RDC	4200, av. Bobozo (Poids Lourds) (+243)991005705 customerservice.kinshasa@bollore.com http://www.bollore-africa-logistics.com
03	BETA DISTRIBUTION	374, Colonel Mondjiba Kin/Ngaliema (243)999 91 5191 - 994 09 66 66 commercial.betadistribution@gmail
04	MAERSK RDC SPRL	1, av. Kalemie, Concession Rafi Kin/Gombe (+243)999939444
05	COMEXAS AFRIQUE	15-17 av. Colonel Ebeya Kin/ Gombe (+243)999945470 Email: kinshasa@comexas.cd Site Web: http://www.comexas.cd
06	SAFMARINE	1, av Kalemie, concession Rafi Kin/ Gombe (+243)815565867
07	GENERALCO	(243) 98 16 03 93 kaffer@generalco.com
08	COLIKIN	5, av. du port Kin/Gombe (243)819 91 54 49 - 999 91 54 49 collikin@ic.cd
09	ELIT	Kin/Gombe (243) 811 45 86 62 elitrdc@ic.cd

E. Les adresses des agences de location de véhicules

N°	DENOMINATION	COORDONNEES
01	AVIS	34, Boulevard du 30 juin Building Virunga E-mail : kin@avisrdc.com Tél : +243 99 09 09 900 /+243 81 70 07 511 Kinshasa 55, Route du Golf Hôtel Karavia E-mail : lubum@avisrdc.com +243 99 09 09 901 /+243 81 09 09 901 /+243 99 97 97 007 Lubumbashi
02	LOXEA CFAO MOTORS RDC	Galerie marchande Hôtel Memling 5D, avenue de la République du Tchad Tél : +243 81 70 05 733 /+243 85 77 77 766 Kinshasa Mail : loxeardc@cfao.com cfaoequipementrdc@cfao.com dkin-sala@cfao.com www.cfao-quipement.com +243 82 153 59 37/ Lubumbashi



03	IMMOAF	50, Boulevard du 30 juin Tél : +243 81 700 88 04/ +243 81 715 21 00 E-mail : j.read@immoafrdc.com s.bilek@immoafrdc.com a.mena@immoafrdc.com
04	JEFFERY TRAVELS	Boulevard du 30 juin +243 81 68 54 029/ +243 85 18 09 489 +243 81 81 13 366/ +243 81 77 79 026 E-mail : Nadim@jefferytravels vicky@jefferytravels Dan@jefferytravels
05	AERO SHUTTLE	+243 15 16 00 01 11268, Avenue de l'Oua, Quartier GB Gombe/Ngaliema Kinshasa
06	BE FORWARD	+243 97 77 77 028 1358, Avenue de la Douane/Kinshasa Filiale locale d'une entreprise japonaise d'exportation et achat/vente de véhicules d'occasion de standing
07	AFROMOSIA	+243 81 01 89 281 Location de véhicules Kinshasa: Bateau Kinshasa - R. D. Congo
08	HERTZ	+243 81 70 05 690 5B, Avenue de la République du Tchad Kinshasa Desk dans la galerie de l'Hôtel Memling.
09	LOXEA	+243 81 70 05 733 Hôtel Memling, 5B, Avenue de la République du Tchad Kinshasa



RN 1 : Mukadi – Kikwit



Pont Matete réhabilité, avril 2014 à Kinshasa. Radio Okapi/Ph. John Bompengo



Kinshasa : Le saut-de-mouton de l'ex rond-point Mandela



Des passagers en train de monter dans le nouveau bus Transco



XII. QUELQUES ADRESSES UTILES

1.	Ministère du Plan	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rue des Coteaux 4155/Quartier petit pont ▪ E-mail : miniplanrdc@gmail.com
2.	Ministère des Infrastructures et Travaux Publics	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adresse : 70, Avenue Roi Beaudouin, Kinshasa/Gombe ▪ Téléphone : 0810 102 681
3.	Ministère des Transports et Voies de Communication	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hôtel du Gouvernement, Kinshasa/Gombe
2.	Ministère des Ressources hydrauliques et Energie	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croisement des avenues Huileries et du Boulevard du 30 juin/Immeuble REGIDESO, Kinshasa/Gombe ▪ Adresse e-mail : rdcministereenergie@yahoo.fr
3.	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croisement boulevard du 30 juin et l'avenue 1^{er} Mall (ex. TSF), n°33c, Kinshasa/Gombe ▪ Tél : +243 999 925 026 ▪ E-mail : anapirdc@yahoo.fr / anapi@investindrc.com ▪ Site web : www.investindrc.cd
4.	Régie des Voies Aériennes (RVA)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 548 Croisement des Avenues Aéroport et Flambeau ▪ Réf. ISTA/NDOLO ▪ Kinshasa - Barumbu
5.	Ligne Maritime Congolaise (LMC)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 13 de l'avenue des Aviateurs, ▪ Immeuble LMC – AMICONGO 6ème Étage ▪ Kinshasa - Gombe ▪ BP : 9496
6.	Agence Congolaise de l'Environnement	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boulevard du 30 juin, Immeuble Royale, Kinshasa/Gombe
7.	Fédération des Entreprises du Congo (FEC)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10, avenue des aviateurs, Kinshasa/Gombe ▪ Tél : +243 8124888909 ▪ Site web : www.fec-rdc.com
8.	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO)	:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10^{ème} Rue Limete Résidentiel ▪ Tél : +243 81 21 96 653



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	3
EDITORIAL	4
I. Données et informations générales sur la République Démocratique du Congo.....	7
II. Cadre légal et réglementaire régissant le secteur des transports et des infrastructures.....	9
II. Vision et objectifs du gouvernement	11
IV. Raisons d'investir dans les secteurs des transports et des infrastructures en R.D.Congo	14
V. Etat des lieux du secteur de transport et infrastructures	15
VI. Données du marché	24
VII. Quelques projets en quête de financement avec études de faisabilité	31
VIII. Procédure d'investissement en R.D.Congo.....	45
IX. Coûts opérationnels.....	51
X. Bref aperçu des efforts d'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements	54
XI. Anapi : service d'accueil, de facilitation et d'accompagnement des investissements.....	57
XI.1. Cadre légal et missions.....	57
XI.2. Avantages accordés aux investisseurs dans le cadre du Code des Investissements.....	60
XI.3. Success story.....	64
XII. Quelques adresses utiles	70





MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2022
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd